PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

III - PLAN D'ACTIONS

AGENCE D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PCAET prise lors du Conseil communautaire de la CCPL en date du 09/03/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES 62380 LUMBRES

Le Président

Christian LEROY

SOMMAIRE

PREAMBULE 4

UNE SOCIETE CIVILE IMPLIQUEE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE 15

DES ACTEURS ECONOMIQUES ENGAGES DANS REV3 33

DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES 51

UNE AGRICULTURE DURABLE 67

UN TERRITOIRE ANTICIPANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 83

UNE MOBILITE SOBRE ET EFFICACE 107

UN HABITAT CONFORTABLE ET ECONOME 135

PREAMBULE

Ce document constitue la troisième partie du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Il détaille le plan d'actions à travers **36 fiches opérationnelles** réparties suivant les **7 axes de la stratégie**.

Ces actions visent à atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels définis dans la stratégie du PCAET.

Le PCAET étant par nature « territorial », le programme d'actions concerne l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales, entreprises, associations, citoyens, etc.). Les actions sont ainsi multiples. Elles concernent tant le patrimoine et les compétences de la CCPL, que des porteurs d'actions publics et privés. Par ailleurs, un volet important de mobilisation de la société civile est prévu pour engager l'ensemble des acteurs dans une démarche bas carbone.

Le programme d'actions précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

METHODE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS

Par délibération n°17-06-87 en date du 26 Juin 2017, avec l'engagement de son PCAET, la CCPL affirme la volonté de s'engager dans un véritable projet de transition écologique et énergétique territorial dans la droite ligne du projet TEPCV validé en 2016.

Conformément à l'article L121-17 du code de l'environnement, la CCPL a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités librement fixées, et dans le respect des articles L121-16 et R121-19 et suivant de ce même code.

Ainsi, la CCPL a publié sur son site internet une déclaration préalable le 3 septembre 2018 conformément à l'article L 121-18 du code de l'environnement, présentant, en complément de la délibération du 26 Juin 2017, les modalités de concertation préalable du public. Cette déclaration préalable a laissé la possibilité aux habitants, aux collectivités publiques, et aux associations, par saisine du Préfet, d'exercer un droit d'initiative dans un délai de 4 mois suivant la déclaration d'intention.

Aucune saisine n'ayant été formulée, la CCPL a par conséquent mis en œuvre le processus de concertation suivant.

Après la phase de diagnostic, les étapes de concertation pour la construction de la stratégie et du plan d'action du PCAET se sont tenues entre octobre 2018 et juillet 2019.

Ainsi, 8 ateliers d'échanges entre élus et partenaires de la CCPL ont eu lieu sur :

- L'habitat,
- La mobilité,
- L'industrie,
- Le tertiaire,
- L'agriculture,
- Les énergies renouvelables,
- L'adaptation au changement climatique,
- 1 atelier de synthèse.

En complément, 2 ateliers ont été organisés avec le personnel de la CCPL pour définir les modalités d'actions propres aux compétences de l'intercommunalité et relatives au fonctionnement même de la structure.

Trois réunions de concertation avec la population se sont tenues :

- Le 03 juillet 2019 pour comprendre l'état des lieux et les enjeux,
- Le 10 juillet et le 28 août 2019 pour participer à l'écriture du plan d'actions.

Ces ateliers avec les habitants ont été l'occasion de revenir sur les propositions formulées lors du Grand Débat National en janvier et février 2019.

Par ailleurs, 4 ateliers se sont tenus en milieu scolaire en octobre 2019 :

- 3 ateliers avec l'ensemble des classes SEGPA et 2 classes de 3ème du collège Albert Camus de Lumbres,
- 1 atelier avec les enseignants du lycée Bernard Chochoy de Lumbres.

AXES STRATEGIQUES

Pour rappel, les **7 axes de la stratégie** sont les suivants :

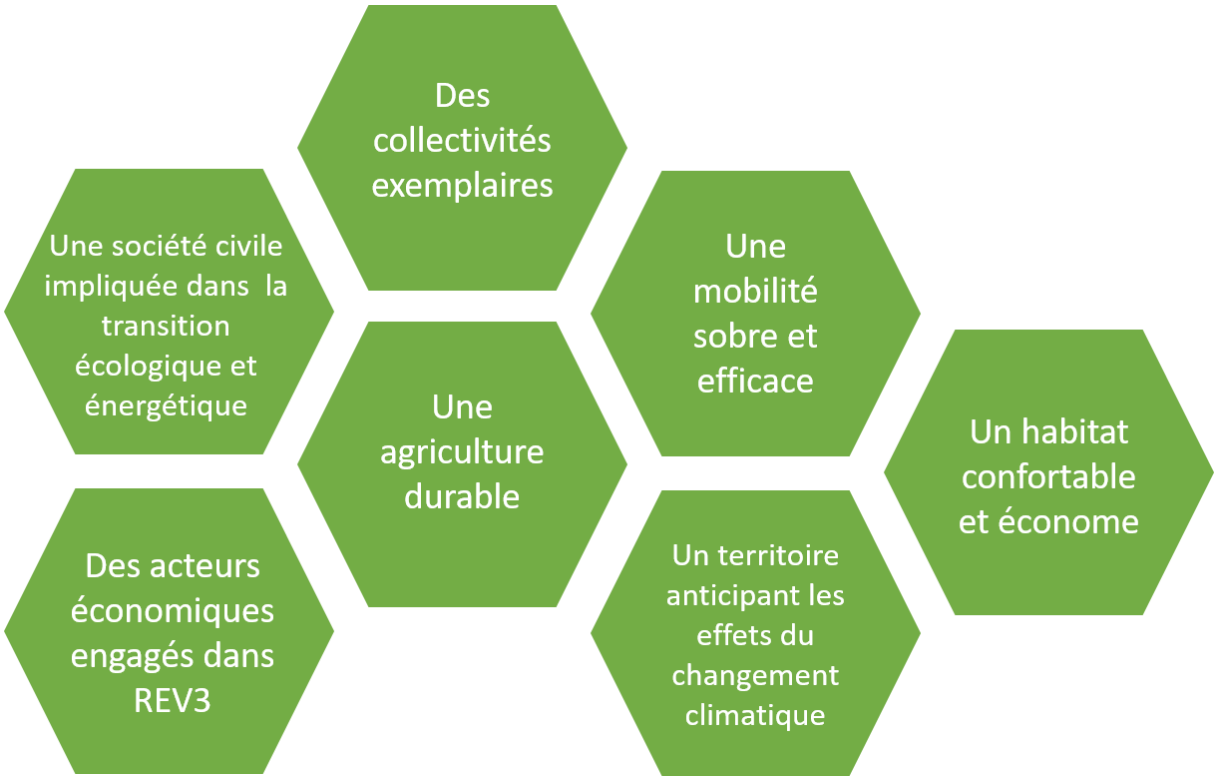

Afin de répondre aux **19 objectifs** poursuivis par ces axes stratégiques, **36 actions** ont été définies. Le tableau suivant reprend le récapitulatif des axes stratégiques, objectifs poursuivis et actions mises en œuvre, ainsi que les objectifs stratégiques auxquels chaque action répond. Pour rappel, ces objectifs stratégiques sont les suivants (*ainsi que leur désignation dans le tableau*) :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture, l'industrie, les transports, le tertiaire et le résidentiel *(GES)*
- Renforcer le stockage de carbone sur le territoire *(stockage carbone)*
- Réduire la consommation d'énergie finale *(conso. d'énergie)*
- Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale *(ENR&R)*
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration *(polluants)*
- Adapter le territoire au changement climatique *(adaptation)*
- Développer la livraison d'énergie et de récupération par la création d'un réseau de chaleur fatale industrielle *(chaleur fatale)*
- Développer les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires *(prod. biosourcées)*

Les fiches-actions sont détaillées dans la suite du document.

AXES STRAT.	OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS	GES	Stockage carbone	Conso. d'énergie	ENR&R	Polluants	Adaptation	Prod. biosourcées	Chaleur fatale
DES HABITANTS SENSIBILISES AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	Faciliter les changements de comportements	1.1 Mettre en place un programme de sensibilisation du grand public aux enjeux de la transition écologique	●	●	●	●	●	●		
		1.2 Encourager le zéro déchet	●		●	●	●	●		
		1.3 Engager les acteurs du territoire en faveur de la gestion durable de la ressource en eau via le dispositif d'eau robuste						●		
		1.4 Mettre en place une gouvernance sur la mobilité associant les habitants	●		●					
	Faciliter le développement de projets d'énergies renouvelables concertés et participatifs	1.5 Accompagner le développement de l'énergie citoyenne	●			●				
	Intégrer la société civile dans la mise en œuvre du PCAET	1.6 Organiser une démarche globale de concertation	●	●	●	●	●	●		

AXES STRAT.	OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS	GES	Stockage carbone	Conso. d'énergie	ENR&R	Polluants	Adaptation	Prod. biosourcées	Chaleur fatale
DES ACTEURS ECONOMIQUES ENGAGES DANS REV3	Améliorer l'empreinte sociale et écologique des acteurs économiques du territoire	2.1 Poursuivre les actions de réduction de l'impact environnemental des principales entreprises du territoire	●		●		●	●		●
		2.2 Accompagner les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de responsabilité sociétale (RSE) et REV3	●		●		●	●		●
	Structurer la filière bâtiment	2.3 Mobiliser les artisans locaux sur le marché de la rénovation énergétique exemplaire des logements	●		●	●	●	●	●	
		2.4 Organiser des chantiers pédagogiques sur les projets de rénovation de bâtiments publics	●		●	●	●	●	●	
	Multiplier les unités de production d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire	2.5 Accompagner les porteurs de projets d'énergie renouvelable à travers le contrat d'objectif territorial ENR	●			●	●			
		2.6 Valoriser la chaleur fatale de la cimenterie de Lumbres dans un réseau de chaleur approvisionnant la papeterie et le centre aquatique du Pays de Lumbres	●			●	●			●

AXES STRAT.	OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS	GES	Stockage carbone	Conso. d'énergie	ENR&R	Polluants	Adaptation	Prod. biosourcées	Chaleur fatale
DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES	Réduire les consommations d'énergie et augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération produite / utilisée par les bâtiments publics	3.1 Réhabiliter le patrimoine public d'un point de vue énergétique	●		●		●			
		3.2 Réaliser des projets d'installation solaire en autoconsommation	●			●	●			
		3.3 Alimenter le centre aquatique du Pays de Lumbres par une énergie renouvelable ou de récupération	●			●	●			
	Réduire la pression sur la ressource en eau	3.4 Equiper tous les bâtiments publics de systèmes de récupération des eaux pluviales et d'économies d'eau potable						●		
	Faire de la CCPL une collectivité exemplaire	3.5 Changer les pratiques de consommation, d'achats et de déplacements au sein de la Communauté de Communes	●		●	●	●			
UNE AGRICULTURE DURABLE	Réduire la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique	4.1 Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques et matériels	●	●	●		●	●	●	
		4.2 Accompagner les agriculteurs dans le développement des énergies renouvelables sur leur exploitation	●			●	●			
		4.3 Soutenir le développement de l'agriculture biologique	●	●		●	●			

AXES STRAT.	OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS	GES	Stockage carbone	Conso. d'énergie	ENR&R	Polluants	Adaptation	Prod. biosourcées	Chaleur fatale
UNE AGRICULTURE DURABLE	Préserver et renforcer la trame verte du territoire	4.4 Proposer un accompagnement technique des projets d'agroécologie		●				●	●	
		4.5 Mettre en place un programme d'animations valorisant la place de l'arbre dans l'agriculture et les paysages du Pays de Lumbres		●				●		
UN TERRITOIRE ANTICIPANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Renforcer la capacité des écosystèmes à s'adapter au changement du climat	5.1 Renforcer la préservation des milieux naturels et de la biodiversité		●				●		
	Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels	5.2 Poursuivre les actions de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement						●		
		5.3 Améliorer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations						●		
	Réduire la vulnérabilité de la population aux effets du changement climatique	5.4 Intégrer le risque de vague de chaleur dans l'aménagement urbain						●		

AXES STRAT.	OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS	GES	Stockage carbone	Conso. d'énergie	ENR&R	Polluants	Adaptation	Prod. biosourcées	Chaleur fatale
UNE MOBILITE SOBRE ET EFFICACE	Favoriser les modes doux pour les déplacements de courte distance	6.1 Offrir des aménagements qualitatifs en faveur des piétons et des cyclistes	●		●		●			
		6.2 S'intégrer progressivement dans un système vélo efficace – volet animation / communication	●		●		●			
		6.3 S'intégrer progressivement dans un système vélo efficace – volet service	●		●		●			
	Réduire l'usage de la voiture individuelle en favorisant la mobilité collective et collaborative	6.4 Amplifier les actions en faveur du covoiturage	●		●		●			
		6.5 Développer l'autopartage en milieu rural et évoluer vers des hubs de mobilité	●		●		●			
		6.6 Offrir une alternative à la voiture individuelle pour les trajets en direction des grandes agglomérations	●		●		●			
	Favoriser les véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre	6.7 Développer le maillage des infrastructures nécessaires au développement des motorisations alternatives	●				●			

AXES STRAT.	OBJECTIFS POURSUIVIS	ACTIONS	GES	Stockage carbone	Conso. d'énergie	ENR&R	Polluants	Adaptation	Prod. biosourcées	Chaleur fatale
UN HABITAT CONFORTABLE ET ECONOME	Multiplier le nombre de logements rénovés	7.1 Promouvoir les bonnes pratiques de rénovation de l'habitat et prévenir les ménages des risques d'arnaques	●		●	●	●			
		7.2 Créer une aide financière locale pour les projets de rénovation énergétique performants de logement	●		●	●	●			
	Développer le recours aux matériaux biosourcés dans l'habitat	7.3 Promouvoir et faciliter l'usage de matériaux biosourcés (sensibilisation et commande groupée…) et soutenir le développement de filières locales	●		●		●	●	●	

L'ensemble de ces 36 actions permet donc de répondre aux différents objectifs stratégiques du PCAET de la manière suivante :

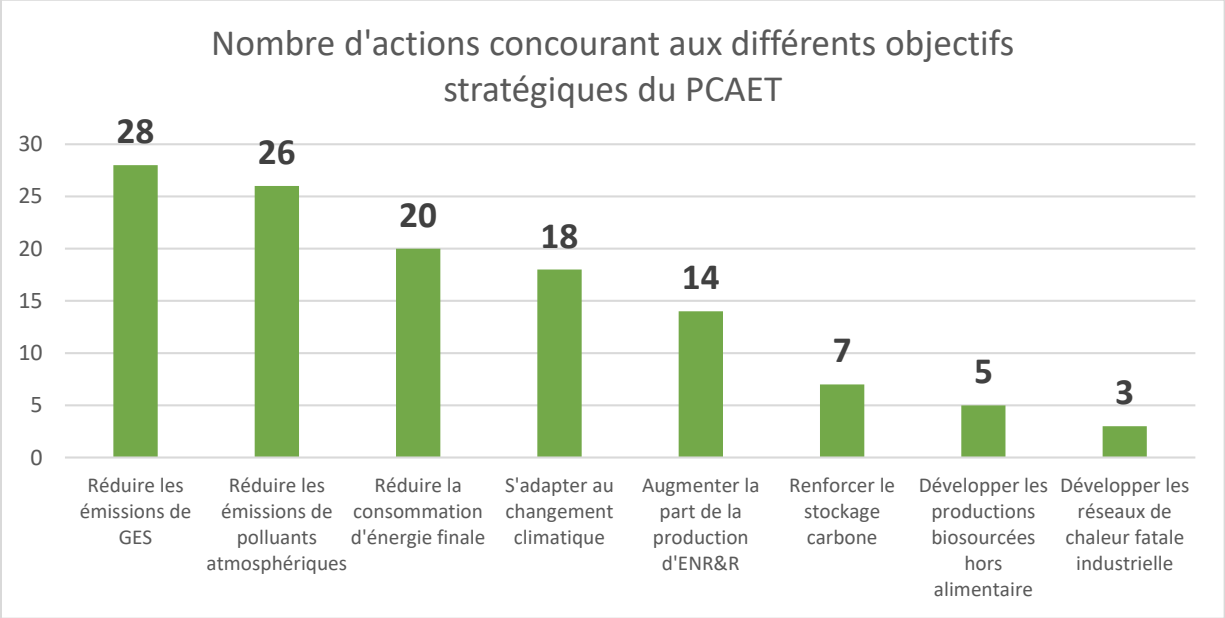

Le PCAET, par son caractère « territorial », concerne l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales, entreprises, associations, citoyens, etc.) et son programme d'actions est partenarial, impliquant différents pilotes, copilotes et partenaires sur l'ensemble des axes stratégiques.

Parmi les partenaires qui pilotent ou copilotent des actions, et sont également mobilisés en tant que partenaires sur d'autres actions, on retrouve :

- Le Parc Naturel Régional Cap et Marais d'Opale, pilote ou copilote sur 7 actions
- La Chambre d'Agriculture, pilote sur 2 actions
- L'Espace Info Energie, pilote ou copilote sur 2 actions

- Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) de la Fédération départementale de l'Energie (FDE), pilote ou copilote sur 2 actions
- Les syndicats des eaux (SMAGEAA, SYMVAHEM, SYMSAGEL), pilotes sur 2 actions
- Les principales entreprises du territoire (EQIOM, SICAL, Leclerc), pilotes sur 1 action
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pilote sur 1 action
- Le Pôle Métropolitain Audomarois, pilote sur 1 action
- L'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure, pilote sur 1 action

En plus de ceux-là, de nombreux autres acteurs locaux sont également mobilisés dans la mise en œuvre du PCAET, en tant que partenaires des 36 actions :

- Collectivités territoriales : communes, Département, Région, EPCI voisins (CAPSO, CCFI)
- Acteurs économiques : CCI REV3, CAPEB, FFB, SEM Energie Hauts-de-France…
- Acteurs institutionnels : ADEME, Agence de l'Eau Artois-Picardie, VNF, EPF…
- Associations : Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Conservatoire des Espaces Naturels, Bio en Hauts-de-France, Terre de Liens, Restos du Cœur, Fédération de Pêche…
- Organismes de formation : établissements scolaires du territoire, GRETA…
- Acteurs sociaux : CCAS, Collectif Local de l'Economie Sociale et Solidaire (CLESS), Association Nationale des Epiceries Sociales (ANDES)
- Partenaires européens

UNE SOCIETE CIVILE IMPLIQUEE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

AXE	**UNE SOCIETE CIVILE IMPLIQUEE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**
Objectif	**Faciliter le changement de comportements**
Fiche action N°1.1	**Mettre en place un programme de sensibilisation du grand public aux enjeux de la transition écologique**

Contexte et enjeux :

Face aux différents enjeux climatiques et énergétiques, l'implication citoyenne est nécessaire pour réussir à impulser un changement massif des comportements. Pour ce faire, différents leviers sont nécessaires : la sensibilisation (sur les enjeux), l'information (les outils disponibles pour changer) et la formation. Depuis plusieurs années, le constat à l'échelle du SCOT du Pays de Saint-Omer, est une faible participation du grand public aux évènements organisés spécifiquement sur le sujet Energie-Climat ; et parallèlement, les évènements locaux qui sont fréquentés, à l'échelle communale par exemple, sont demandeuses d'animations qui créent de la convivialité, du lien social. Pour autant depuis plusieurs mois et la crise sociale traversée depuis fin 2018, le sujet de la transition écologique est apparu comme un sujet prioritaire une majorité des habitants, en témoigne la mobilisation des habitants sur le sujet lors du Grand débat national ou plus récemment lors de la concertation publique mise en place pour le présent plan climat.

La CCPL a intégré depuis quelques années ces différents constats et propose aujourd'hui des dispositifs variés avec des clés d'entrées différentes. Par exemple :

- Sensibilisation à l'environnement par l'accueil de ruches au siège communautaire rendant possible des moments de sensibilisation et convivialité avec le public scolaire et les visiteurs de la Maison des services ;
- Information sur le tri des déchets et le compostage via des supports numériques (site internet, page Facebook) ou papiers (guide du tri avec description des types de déchets et des informations pratiques) ;
- Actions de sensibilisation à une consommation plus responsable et plus durable dans le cadre du programme GO TRADE :
    - Animations et communication autour des circuits courts et de la production locale (démonstrations culinaires avec les produits du marché ; Dépliants sur les marchés ; Page facebook des marchés du Pays de Lumbres)
    - Ateliers de fabrication de cosmétiques naturels sur les marchés
    - Ateliers pédagogiques sur les marchés autour de la réduction des déchets
- Valorisation des circuits de consommation issus de l'économie circulaire et non générateurs de déchets (trocs, gratiferia, espace de gratuité)

La CCPL souhaite donc amplifier ces actions de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et les articuler pour offrir un programme cohérent sur toute l'année.

Description de l'action :

Dans le cadre des différents ateliers de co-construction du plan d'actions, plusieurs thématiques ont été abordées et sont reprises ci-dessous. Cette liste ne se veut pas exhaustive et figée, elle sera amenée à évoluer pour s'adapter aux besoins du territoire et aux attentes des habitants.

Il est précisé que la thématique des mobilités, et plus particulièrement du vélo fait l'objet d'une fiche action spécifique, ainsi que celle de la rénovation des bâtiments (logements et bâtiments publics), et celle de la déchets (actions zéro déchet).

- Qualité de l'air :
    - Programme de communication sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre, l'utilisation optimale des équipements de chauffage au bois, …
    - Renforcement de l'information à la population en cas de pics de pollution (usagers sports de nature, précautions à prendre, recommandations...)

- Alimentation durable :
    - Sensibiliser les consommateurs
    - Communiquer auprès du grand public (salon, rando ferme, atelier, etc.).
    - Mettre en place une communication dédiée aux circuits courts incluant un volet dédié à l'agriculture bio ou raisonnée à l'image des actions prévues dans le cadre du projet GO TRADE de promotion des circuits courts et des producteurs locaux présents sur les marchés traditionnels du Territoire (spots radios, documents de promotion, ateliers cuisine de produits locaux…)

- La gestion économe de la ressource en eau :
    - En lien avec les syndicats d'eau, améliorer les outils de communication sur l'importance de la préservation de la ressource, sensibiliser aux écogestes, à la récupération d'eau de pluie…

- Les risques climatiques :
    - Informer sur les dispositifs de type « plan canicule » en relayant l'information de partenaires (Département, Etat, etc.)

- La préservation de la biodiversité :
    - Sensibiliser les habitants pour le développement de jardins exemplaires (plantation d'essences locales, de prairies fleuries, de fleurs mellifères, implantation d'hôtels à insecte, de refuges pour les oiseaux, …)
    - Mettre en place une communication spécifique accompagnée d'animations grand public en partenariat avec le Parc Naturel, la Ligue de Protection des Oiseaux et le Conservatoire des Espaces Naturels
    - Poursuivre les actions « abeilles sentinelles de l'environnement » autour des ruchers de la CCPL (participation aux API Days, ateliers scolaires, distribution gracieuse du miel du Pays de Lumbres, films, expositions dans les écoles….)
    - Poursuite des actions d'éducation à l'environnement dans les écoles par la proposition d'animations aux enseignants et aux élèves (animations LPO, Tritour, prêt du fond documentaire spécifique du réseau PLUME…)

- La réduction des consommations énergétiques dans l'habitat :
    - Sensibilisation et formation aux éco-gestes par les conseillers info énergie FAIRE / Guichet Unique de l'Habitat
    - Promotion des bonnes pratiques de rénovation (cf. fiche action 7.1)
    - Organisation du concours de la Maison Econome (cf. fiche action 7.1)

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	*
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	**
Economiques	**
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture, l'industrie, les transports, le tertiaire et le résidentiel.
- ⇨ Renforcer le stockage de carbone sur le territoire
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale
- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

- Phasage des sujets et actions à initier
- Identification des cibles
- Production des documents et supports de communication
- Mise en œuvre des actions de sensibilisation

Pilote :

CCPL

Partenaires :

AUD, PNRCMO, LPO, CEN

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Utilisation du matériel de la CCPL, ou acquisition quand nécessaire
- Budget de l'ordre de 10 000€

Moyens humains :

- Mobilisation des agents de la CCPL et prestation externalisée d'animations

Cofinancements possibles :

- A identifier selon les thématiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de personnes touchées par un évènement ou un support de communication (si la donnée est produite)

Evaluation :

- A créer pour chaque objectif de campagne de sensibilisation (par exemple, le nombre de brûlage des déchets verts à l'air libre)

AXE **UNE SOCIETE CIVILE IMPLIQUEE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

Objectif **Faciliter le changement de comportement**

Fiche action N°1.2 **Encourager le zéro déchet**

Contexte et enjeux :

Comme toutes les collectivités, la CCPL consacre une part importante de son budget à la collecte et au traitement des déchets (2,273 millions d'euros soit 25 % de son budget de fonctionnement annuel) pour une recette annuelle de vente des matières recyclables d'environ 480 000 euros soit 5% seulement des recettes annuelles de l'intercommunalité.

Avec l'évolution à venir des consignes de tri en pour le recyclage des plastiques souples ou les déchets organiques, la refonte des aides aux collectivités, et le développement progressif de l'économie circulaire, la seule trajectoire vertueuse consiste en la réduction massive des tonnages de déchets à l'échelle du Territoire. Une fiscalité incitative devrait être mise en place sur la CCPL dans les prochaines années. L'amélioration permanente du Tri sélectif est également un objectif poursuivi par la CCPL afin de limiter les coûts de refus de tri et maximiser les recettes de vente des matières recyclables.

La nécessaire construction à très court terme d'un nouveau centre de tri regroupant plusieurs intercommunalités, afin de répondre aux évolutions réglementaires liées au tri des plastiques souples, est également un enjeu majeur pour les années à venir.

Depuis plusieurs années, la CCPL a par conséquent décidé de mettre en œuvre plusieurs démarches visant à la réduction des tonnages et l'amélioration du Tri sélectif :

- Réalisation d'animations au Tri des déchets
- Contrôle régulier des bacs sur les communes et sensibilisation de la population
- Opération « Adopte une poule » ou fourniture de composteurs aux familles pour réduire voire supprimer à terme les apports organiques dans les ordures ménagères
- Installation d'une chaine de tri et de compostage mécanique des déchets organiques dans les cantines du collège Albert Camus et du lycée Bernard Chochoy
- Accompagnement du lycée du bâtiment Bernard Chochoy dans la mise en place d'une mini-déchetterie au sein de l'établissement
- Mise en place de bennes en apport volontaire de carton / papier pour améliorer la qualité de la matière première et pour alimenter les papeteries locales en matière première dans le respect d'une économie circulaire vertueuse

La CCPL souhaite donc amplifier ces différentes actions dans le but de limiter au maximum les tonnages de déchets et faire en sorte de pouvoir réduire à terme le poids de la fiscalité pour les ménages s'engageant sur le sujet.

Description de l'action :

Dans ce cadre, la CCPL envisage de renforcer son action vers deux publics cibles : à la fois les jeunes futurs citoyens de la CCPL via les écoles / collège / lycée, mais aussi les familles.

- **Sous-action 1 : Sensibiliser les enfants au Tri sélectif et à l'objectif zéro déchet**

La CCPL souhaite renforcer son programme d'animations à destination des écoles, du collège et du lycée :

- Professionnalisation des animations et renforcement des moyens humains sur le sujet pour démultiplier les animations proposées aux enseignants
- Déploiement du « Tri-tour » pour suivre le parcours des déchets depuis le geste du tri à domicile ou à l'école jusqu'au centre de tri ou à l'incinérateur
- Poursuite de la sensibilisation du public dans le cadre d'animations sur les marchés locaux ou dans le cadre de manifestations événementielles
- Renforcement de l'accompagnement des gros émetteurs de déchets (collège, lycée, écoles, équipements publics, mairies…) afin d'anticiper la mise en œuvre de la future taxe incitative qui organisera la taxation au plus près du tonnage de déchets produits. Au-delà des enfants, il convient également de travailler avec les équipes techniques, les enseignants et personnels administratifs

- **Sous-action 2 : Mettre en place le défi « famille zéro déchet »**

En complément des actions initiées sur d'autres sujets auprès des familles, la CCPL souhaite également proposer à ses habitants un défi « famille zéro déchets ».

A l'instar de très nombreux exemples de particuliers s'engageant volontairement vers cet objectif, la CCPL accompagnera cet engouement en le développant autant que possible :

- Préparation des grandes règles du dispositif (combien de familles maximum à accompagner, lots proposés aux meilleures familles, modalité d'accompagnement par la CCPL au quotidien, processus de communication régulier via les réseaux sociaux vu de l'intérieur des familles avec leur accord, élaboration du plan de communication)
- Préparation d'une communication ciblée sur ce défi, illustrée de nombreux exemples de familles ayant réussi un tel défi, et présentant les nombreuses pistes pour arriver au zéro déchet
- Sensibilisation des habitants sur le défi, identification des familles volontaires
- Manifestation de lancement du défi, accompagnement des familles volontaires, mise en œuvre de la communication de suivi
- Manifestation de fin du défi, bilan de l'opération, remise des récompenses aux familles
- Evaluation du dispositif, amélioration du défi
- Relance annuelle de l'opération

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	*
Amélioration de la qualité de l'air	*
Préservation de l'environnement	*
Economiques	*
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture, l'industrie, les transports, le tertiaire et le résidentiel.
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale
- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

Pour la sous-action 1 il s'agit d'un renforcement d'actions permanentes déjà engagées.

Pour la sous-action 2 :

- Phase de préparation du défi : Fin 2019 / début 2020
- Sensibilisation des familles et des habitants pour identifier les familles volontaires : Mai / Juin 2020
- Lancement du défi : Juillet 2020
- Fin et évaluation du 1er défi : Décembre 2020
- Renouvellement du défi tous les ans

Pilote :

CCPL

Partenaires :

AUD, PNRCMO

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Matériel de la CCPL

Moyens humains :

- Moyens humains déjà en place : Trois agents ETP et un service civique
- Externalisation de la communication : 10 000 €

Cofinancements possibles :

Peu de cofinancements possibles en dehors des aides CITEO

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de familles, d'habitants, d'élèves sensibilisés
- Nombre de familles accompagnées dans le cadre du défi
- Nombre de composteurs ou poulaillers distribués

Evaluation :

- Tonnages de déchets de tous types
- Taux de refus de tri

AXE	**UNE SOCIETE CIVILE IMPLIQUEE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**
Objectif	**Faciliter le changement de comportement**
Fiche action N°1.3	**Engager les acteurs du territoire en faveur de la gestion durable de la ressource en eau via le dispositif d'eau robuste**

Contexte et enjeux :

Le changement climatique accroit la pression sur l'eau ce qui risque de se traduire par la multiplication des étés plus chauds et plus secs (à l'image des sécheresses successives de 2017, 2018 et 2019) et des épisodes pluvieux plus intenses.

Il convient par conséquent pour les territoires de se préparer à ces phénomènes climatiques extrêmes, afin d'être capable d'absorber les chocs/variations tout au long de l'année.

Pour faire face à cet enjeu, le développement d'un dispositif d'eau robuste, qui trouve ses origines aux Pays-Bas, positionne le système d'eau au service d'un territoire (contrairement à une gestion de l'eau basée sur la résolution des problèmes quand ils se présentent), dans l'objectif d'aboutir à des territoires résilients où les différentes fonctions se développent en harmonie et en synergie (l'agriculture, l'environnement, l'industrie, la navigation, le tourisme, …). Il permet un équilibre optimal tout au long de l'année entre l'offre et la demande et une disponibilité d'eau douce plus importante, favorisant le développement de territoires auto suffisants. Cela implique notamment la gestion des risques d'inondations, le stockage de l'eau à différentes échelles, l'utilisation rationnelle de l'eau, la stimulation des innovations pour réutiliser l'eau, les coopérations entre secteurs (par exemple utiliser certaines eaux usées des industries pour le nettoyage, l'arrosage des cultures), adapter la qualité de l'eau aux nécessités de l'usage (intensifier l'utilisation de l'eau de pluie) pour mieux faire face aux périodes de sécheresse, etc.

Description de l'action :

Le développement d'un système d'eau robuste/résilient s'intègre dans la stratégie de coopération transfrontalière Pays de Saint-Omer, Flandre Intérieure, Flandre Occidentale (BE). La mise en œuvre de l'action à l'échelle transfrontalière doit notamment permettre d'identifier les complémentarités qui peuvent être trouvées entre territoires en situation de déficit en eau et les territoires en situation d'excédent en eau à certains moments de l'année (par exemple évacuation d'eau à la mer depuis l'Audomarois principalement entre novembre et février).

L'action, portée par le Pôle Métropolitain Audomarois, doit permettre d'identifier les différentes mesures qui peuvent contribuer au développement d'un dispositif d'eau robuste à l'échelle transfrontalière au service des territoires : il s'agit notamment de partager des expertises et des bonnes pratiques, de mener des projets de recherche et d'innovation pour diminuer la consommation de l'eau et pour stimuler la réutilisation des eaux usées, des recherches de complémentarités entre territoires et entre secteurs d'activités à travers d'éventuels transferts d'eau, de développer des aménagements multifonctionnels, …

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	*
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	*
Préservation de l'environnement	***
Economiques	*
Sociaux	*

L'action participe à :

- Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

- Elaborer un état des lieux intégrant le bilan des besoins et des disponibilités en eau actuels et futurs
  - Suivi des études Agences de l'eau, SmageAa, IIW, … septembre 2019-sptembre 2020
- Réaliser une étude transfrontalière pour identifier les actions et pour définir les solutions opérationnelles : septembre 2020-septembre 2021

Pilote :

Pôle Métropolitain Audomarois

Partenaires :

CCPL, CAPSO, AUD, PNRCMO, Institution Intercommunale des Wateringues, CCFI, SmageAa, SAGE du Delta de l'Aa, Symsagel, USAN, Agence de l'eau Artois Picardie, GECT West-Vlaanderen, Flandre Dunkerque Côte d'Opale

Partenaires belges : Vlakwa, VMM, Province de Flandre Occidentale

Conditions de mise en œuvre :

Cofinancements possibles :

Recherche de financements européens (Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen)

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Réalisation de l'étude d'état des lieux et de l'étude transfrontalière
- Nombre et type de solutions opérationnelles proposées

Evaluation :

- Prélèvements d'eau dans la nappe

AXE UNE SOCIETE CIVILE IMPLIQUEE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Objectif Faciliter les changements de comportement

Fiche action N°1.4 Mettre en place une gouvernance sur la mobilité associant les habitants

Contexte et enjeux :

La communauté de Communes du Pays de Lumbres a affirmé dans son projet de territoire l'ambition d'amplifier les actions en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace.

Suite aux démarches de concertation réalisées sur le territoire depuis plusieurs années lors du Débat Public Mobilités du Pays de Saint-Omer (révision SCOT – 2016), de l'élaboration du PLUI (ateliers avec les habitants 2016/2018), et plus récemment lors du Grand Débat National (janvier à mars 2019), les habitants ont manifesté de nombreuses attentes concernant les mobilités.

La présente fiche action a pour objectif de préciser la gouvernance qui sera mise en place pour accompagner la mise en œuvre des solutions de mobilité reprises dans les autres fiches actions.

Description de l'action :

En complément d'un comité de suivi technique et d'un comité de pilotage des politiques de mobilités plus sobres, plus efficaces et plus solidaires, la CCPL souhaite mettre en place une troisième instance réunissant des habitants.

Animé par la CCPL et ses partenaires, ce comité des usagers regrouperait à la fois les secrétaires de mairie impliqués en tant que premier contact de la population, les associations (mobilité, à vocation sociale, club des ainés, etc.), les habitants en général et les utilisateurs des services particulièrement.

L'objectif est de recueillir de façon régulière les avis, les remarques, les propositions d'amélioration des services mis en œuvre.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale

Étapes de mise en œuvre :

Souhaitant s'appuyer sur ce comité d'usagers pour la définition de certains nouveaux services et l'évaluation d'actions existantes à faire évoluer, la CCPL prévoit de lancer cette démarche le plus rapidement possible :

- Fin 2019 : Identification des premiers interlocuteurs pour constituer le comité d'usagers
- 2020 : Lancement du comité d'usagers

Pilote :

CCPL

Partenaires :

- 36 Communes de la CCPL
- Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure (AUD)
- Département du Pas-de-Calais
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Associations

Conditions de mise en œuvre :

Moyens humains :

Afin de compléter les équipes en place, un recrutement au sein de la CCPL est envisagé pour l'animation du dispositif afin de sensibiliser, former, accompagner les habitants et ainsi dynamiser les communautés d'utilisateurs.

Moyens techniques et financiers :

La création de ce poste fait l'objet de demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de France Mobilités sur « Territoires d'Expérimentation de Nouvelles MObilités Durables – TENMOD » (réponse attendue en octobre 2019) pour un budget prévisionnel de 107 000 € (salaire et aménagement de poste).

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de participants
- Fréquence de concertation

Evaluation :

- Nombre d'avis pris en compte du comité d'usagers

AXE	**DES HABITANTS SENSIBILISES AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**
Objectif	**Faciliter le développement de projets d'énergies renouvelables concertés et participatifs**
Fiche action N°1.5	**Accompagner le développement de l'énergie citoyenne**

Contexte et enjeux :

La candidature du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale en 2015, au label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte présentait un axe de travail relatif à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique, en les impliquant dans des projets de développement des énergies renouvelables.

En effet, le mix énergétique français est fortement dépendant des énergies fissiles et fossiles, intimement liées à des ressources rares (uranium) et/ou très émetteurs de gaz à effet de serre. Cette situation implique une forte contribution de nos logements, activités industrielles et agricoles aux émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, le modèle de production d'énergie en France est très centralisé. Il n'invite pas les habitants à s'interroger sur la provenance de leur énergie. Le relatif bas niveau des tarifs de l'énergie n'incite pas les habitants à se préoccuper de cette question. Toutefois, les dernières augmentations réalisées et celles attendues doivent permettre aux habitants et acteurs locaux de se mobiliser pour une relocation de la production / consommation d'énergie.

Ainsi, un projet de centrale solaire citoyenne a vu le jour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, la SAS CAPSOL. Par la suite, le Parc Naturel Régional anime la création d'une nouvelle société de centrale solaire citoyenne, la SAS ECO – Energie Citoyenne d'Opale.

Par ailleurs, sur le volet thermique, un projet de micro-chaufferies collectives a vu le jour à Quelmes et Zudausques. Ce type de projet, faisant appel à des formes hybrides de ressources et de financements pourrait tout à fait être multiplié sur le territoire.

Description de l'action :

Les sociétés existantes sur le territoire vont chercher à conforter leur modèle économique.

En ce sens, elles :

- Poursuivront, concernant la SAS ECO – Energie Citoyenne d'Opale, l'installation des panneaux sur les toitures retenues, de grande facture ;
- Chercheront à mobiliser de l'épargne ou des subventions auprès des habitants, collectivités, entreprises, etc. ;

- Chercheront de nouvelles toitures pour poursuivre le développement des énergies renouvelables ;
- Monter en compétences sur certains sujets techniques ou de gestion, de manière à être plus autonomes.

D'autres sociétés de ce type pourraient émerger et bénéficier des expériences capitalisées des SAS existantes. D'autres filières d'énergie renouvelable pourraient être concernées, à l'avenir.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	*
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	***
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale

Étapes de mise en œuvre :

- Recherche des participations pour stabiliser les modèles économiques ;
- Communiquer sur les projets ;
- Accompagner les SAS dans le confortement de leurs compétences ;
- Développer de nouveaux projets sur de nouvelles filières.

Pilote :

PNRCMO

Partenaires :

CCPL

Conditions de mise en œuvre :

Il sera nécessaire de s'appuyer sur : l'animation de groupes d'habitants, la sensibilisation à l'énergie citoyenne et la mobilisation des collectivités.

Moyens humains :

- Animation, estimée à 30% ETP

Cofinancements possibles :

SEM Energies HDF, Parts sociales, Mécénat, etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de bâtiments équipés
- Nombre de m² de toiture installés
- Equivalent d'énergie fossile substituée
- Nombre de citoyens impliqués

Evaluation :

- Nombre de financeurs

AXE	**DES HABITANTS SENSIBILISES AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**
Objectif	**Intégrer la société civile dans la mise en œuvre du PCAET**
Fiche action N°1.6	**Organiser une démarche globale de concertation**

Contexte et enjeux :

Suite aux démarches de concertation réalisées sur le territoire depuis plusieurs années lors du Débat Public Mobilités du Pays de Saint-Omer (révision SCOT – 2016), de l'élaboration du PLUI (ateliers avec les habitants 2016/2018), lors du Grand Débat National (janvier à mars 2019), et dernièrement dans le cadre de l'élaboration du PCAET, la CCPL souhaite poursuivre cet engagement à intégrer les habitants dans la construction et la mise en œuvre des politiques publics.

La présente fiche action a pour objectif de mettre en place une démarche globale de concertation autour de la mise en œuvre du PCAET, en allant jusqu'à proposer la gestion d'une enveloppe budgétaire dédiée à certaines actions (budget participatif).

Description de l'action :

- **Sous-action 1 : Création d'un « Comité des habitants » dans le système de gouvernance du PCAET**

En complément d'une commission des élus et des comités partenariaux visant le suivi de la mise en œuvre du PCAET, la CCPL souhaite mettre en place une troisième instance réunissant la société civile.

Animé par la CCPL et ses partenaires, ce comité des habitants regrouperait principalement des particuliers mais également des représentants d'associations et d'entreprises par exemple.

L'objectif est de recueillir de façon régulière les avis, les remarques, les propositions d'amélioration des actions mises en œuvre.

Les conditions de fonctionnement de cette commission et des modalités de concertation sont à définir plus précisément avec les élus et instances décisionnelles de la CCPL.

- **Sous-action 2 : Mettre en place un budget participatif**

Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, généralement à des projets d'investissement ou d'animation.

L'objet de ce budget participatif ainsi que les modalités de mise en œuvre seront à définir plus précisément dans le cadre de la démarche globale de concertation menée par la CCPL. Plus précisément, ce budget viendra financer les initiatives citoyennes portées par le comité des citoyens de la CCPL.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	*
Sociaux	***

Cette action transversale participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture, l'industrie, les transports, le tertiaire et le résidentiel.
- ⇨ Renforcer le stockage de carbone sur le territoire
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

- Définition des modalités de concertation et de fonctionnement de la commission société civile, en lien avec les instances décisionnelles de la CCPL
- Définition du cadre de mise en œuvre du budget participatif
- Animation du dispositif de concertation

Pilote :

CCPL

Partenaires :

Communes, AUD

Conditions de mise en œuvre :

- Budget participatif de l'ordre de 20 000€

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Définition de la stratégie de concertation
- Définition du cadre du budget participatif
- Nombre de réunions du comité de citoyens
- Nombre d'actions financées via le budget participatif

Evaluation :

- Nombre d'avis pris en compte du comité de citoyens

DES ACTEURS ECONOMIQUES ENGAGES DANS REV3

AXE	DES ACTEURS ECONOMIQUES ENGAGES DANS REV3
Objectif	Améliorer l'empreinte sociale et écologique des acteurs économiques du territoire
Fiche action N°2.1	Poursuivre les actions de réduction de l'impact environnemental des principales entreprises du territoire

Contexte et enjeux :

L'industrie est à l'origine d'une large majorité des émissions de gaz à effet de serre sur le Pays de Lumbres (86%). La fabrication du ciment notamment (EQIOM), fait partie des industries les plus émettrices de gaz à effet de serre. Le secteur industriel est également le principal responsable de l'émission de polluants atmosphériques (particules fines PM10 et PM2.5, oxydes de soufre, oxydes d'azote). En matière de consommation d'énergie sur le territoire, l'industrie arrive en troisième position derrière le transport et le résidentiel, avec 17% de l'ensemble des consommations énergétiques.

Parmi les principales entreprises du territoire, trois se sont notamment engagées dans des démarches d'amélioration de leurs procédés industriels afin de réduire leurs émissions de polluants et de gaz à effet de serre et d'améliorer leur efficacité énergétique.

Description de l'action :

Papeterie SICAL

Les solutions déjà mises en œuvre :

- Efficacité énergétique (remplacement des brûleurs, des presses, éclairage LED, vérins électriques…)
- Récupération de chaleur fatale (échangeur chaleur sur onduleuse)
- Captage de COV

Les travaux d'amélioration en cours

- Préservation de la ressource en eau (station d'épuration et boucle de recyclage de l'eau)

Les projets :

- Installation photovoltaïque
- Unité de méthanisation

Cimenterie EQIOM

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, l'entreprise a fait part de ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de 20% d'ici 2030 et 50% d'ici 2050.

Des solutions sont déjà mises en œuvre dans cette perspective :

- Combustibles de substitution
- Efficacité énergétique (refroidisseur four 5)
- Utilisation des eaux de rejets
- Filtrage des fumées
- Écopâturage

Des actions d'amélioration sont également en cours :

- Réhabilitation écologique d'une partie de la carrière

Enfin, des projets sont à l'étude :

- Valorisation de la chaleur fatale dans un réseau de chaleur
- Augmentation du fret ferroviaire

Des pistes d'amélioration de la filière seront également étudiées (biocarburant, bioalgues, coke de bois…).

E. Leclerc

Les solutions déjà mises en œuvre :

- Installation d'une pompe biocarburant à la station essence

Les actions d'amélioration en cours :

- Efficacité énergétique : remplacement des systèmes de réfrigération

Les projets à l'étude : isolation du bâtiment

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	***
Economiques	**
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie.
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Développer la livraison d'énergie et de récupération par la création d'un réseau de chaleur fatale industrielle

- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

- En cours selon les impératifs et calendriers des entreprises concernées

Pilote :

SICAL, EQIOM, E. Leclerc

Partenaires :

PNRCMO, CCI REV3, ADEME, CCPL

Conditions de mise en œuvre :

- Sans objet

Indicateurs d'évaluation et de suivi

Suivi :

- Certifications

Evaluation :

- kWh économisés / produits
- Volume d'eau économisé

AXE	DES ACTEURS ECONOMIQUES ENGAGES DANS REV3
Objectif	Améliorer l'empreinte sociale et écologique des acteurs économiques du territoire
Fiche action N°2.2	Accompagner les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de responsabilité sociétale (RSE) et REV3

Contexte et enjeux :

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est la mise en pratique du développement durable par les entreprises.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses parties prenantes, c'est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires ou les acteurs du territoire…

Les entreprises qui s'engagent à la mettre en place vont donc intégrer, de façon volontaire, ces dimensions au-delà du cadre légal qui leur est imposé, en mettant en place de bonnes pratiques voire en s'ouvrant à de nouveaux modèles économiques (ex : location de matériel plutôt que vente). Les démarches RSE peuvent concerner non seulement la protection de l'environnement, mais aussi les domaines économiques, sociaux, culturels ou éducatifs.

Pour certaines entreprises, principalement celles dont l'activité à un gros impact sur l'environnement cela suppose une remise en cause de leur business model pour le rendre compatible avec la lutte contre le changement climatique (limitation de la hausse de la température mondiale à 2°C) ou une gestion durable des ressources (ex : sauvegarde de la biodiversité).

Toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur statut ou leur secteur d'activité, peuvent mettre en œuvre une démarche de RSE.

Dans le cadre de REV3, la Région Hauts-de-France et la CCI proposent différents outils d'accompagnement aux entreprises pour s'engager dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de responsabilité sociétale.

Description de l'action :

La CCPL en partenariat avec la CAPSO depuis octobre 2018 est labellisée par les acteurs régionaux « Territoire démonstrateur REV3 ».

La dynamique REV3 n'est pas seulement une stratégie qui s'applique de manière descendante sur un territoire, elle est l'émanation d'une volonté collective des acteurs et surtout des habitants du territoire de s'engager dans une société post carbone.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- Diversifier le secteur économique afin de répondre aux nouvelles aspirations sociétales
- Consolider une nouvelle gouvernance multi partenariale vecteur de croissance économique
- Encourager le changement de comportement
- Faire valoir des solutions et technologies sur le territoire du Pays de Saint -Omer
- Intégrer un accélérateur REV3 pour structurer les projets autours des ressources, des formations et des réseaux d'experts

1ère action : Création d'une communauté REV3

La Feuille de route REV 3 se construit collectivement et se consolidera dans le temps avec les acteurs du territoire. Les premières actions identifiées émanent d'un partage d'idée et d'expériences autour de projets pilotes. Le premier jalon est la création d'une communauté REV3, qui permette de renforcer le lien avec les entreprises et les établissements scolaires pour construire des axes de travail commun sur le territoire du Pays de Saint- Omer.

Les thématiques qui fédèrent les entreprises sont l'économie circulaire, le développement des énergies renouvelable et de récupération (cf : fiches sur le sujet) et la mutualisation de certaines actions ou services. La collaboration entre le territoire et l'entreprise présente une valeur ajoutée qui contribue à forger l'identité du territoire pour attirer de nouvelles activités et compétences.

Un lien de coopération avec les élèves et professeurs se met en place à partir du lycée professionnel de la Communauté de communes Du Pays de Lumbres et le lycée Blaise Pascal au regard de leur programme d'actions autour d'un établissement « Eco-Responsable ». L'objectif est de consolider cette dynamique sur l'élaboration de projet potentiel avec d'autres entreprises et optimiser les actions et rencontres futures avec les lycées, étudiants, enseignants, ….

Un autre levier d'action à envisager afin d'encourager le changement de comportement au sein des entreprises est la réalisation de Plans de Déplacements d'Entreprises. Ces démarches seront accompagnées par la collectivité.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie.
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Développer la livraison d'énergie et de récupération par la création d'un réseau de chaleur fatale industrielle
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

- A partir de 2019

Pilote :

CAPSO en partenariat avec la CCPL

Partenaires :

Conseil régional, CCI REV3, lycées partenaires REV3 dont le lycée Chochoy de Lumbres

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Mutualisation des moyens CAPSO et CCPL

Moyens humains :

- Mutualisation des agents CAPSO et CCPL

Cofinancements possibles :

- Selon les projets

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre d'entreprises et d'artisans mobilisés

Evaluation :

- Nombre de projets associant plusieurs entreprises

AXE DES ACTEURS ECONOMIQUES ENGAGES DANS REV3

Objectif Structurer la filière bâtiment

Fiche action N°2.3 Mobiliser les artisans locaux sur le marché de la rénovation énergétique exemplaire des logements

Contexte et enjeux :

En 2017-2018, lors de la mise en œuvre de l'aide à la rénovation énergétique dans le cadre de TEPCV, seuls 30% environ des près de 700 000€ de travaux générés avaient profité à des artisans de la CCPL, et 20% à des artisans de la CAPSO voisine. Concernant l'OPAH débutée en 2018, sur environ 375 000€ de travaux générés les 9 premiers mois, environ 65% ont été réalisés par des entreprises locales.

L'OPAH va encore se poursuivre jusqu'en 2021, et il est prévu dans le cadre du PCAET de mettre en place une nouvelle aide à la rénovation énergétique performante, avec des critères plus exigeants que la précédente aide locale TEPCV.

Afin que les artisans du territoire soient acteurs de cette dynamique de rénovation énergétique et qu'ils profitent des marchés ainsi ouverts, il est indispensable qu'ils se mobilisent pour répondre aux attentes des ménages et se saisissent pleinement des enjeux de la rénovation énergétique performante.

Description de l'action :

Il s'agira de former un groupe de travail piloté par la CMA en partenariat avec la CCPL. La mobilisation des artisans s'appuiera également sur la présence du lycée professionnel Bernard Chochoy à Lumbres.

La réunion des acteurs locaux de la filière rénovation du bâtiment permettra de :

- Affirmer l'ambition politique autour de la rénovation
- Partager l'état des lieux
- Questionner les professionnels sur les freins à la réalisation de rénovations énergétiques globales et performantes (manque de demande ? inadéquation des aides financières ? difficulté à travailler ensemble ?)
- Analyser collectivement les coûts des rénovations globales afin d'identifier les sources d'économies possibles (coûts des matériaux et équipements ? main d'œuvre ? déplacements ?)
- Réfléchir collectivement à certaines thématiques du plan d'actions (mise en œuvre, évaluation, adaptation, bilan) : prévention des arnaques, soutien à la création d'une filière locale autour des matériaux biosourcés, énergies renouvelables…

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	***
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le tertiaire et le résidentiel.
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- ⇨ Développer les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

- En cours

Pilote :

CMA

Partenaires :

ADEME, Lycée B. Chochoy, GRETA, FFB, CMA, CAPEB, CD2E, CCI REV3, PNRCMO, CCPL, EIE, opérateur ANAH

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Moyens existants selon conventionnement CCPL / CMA

Moyens humains :

- Moyens existants selon conventionnement CCPL / CMA

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de participants
- Fréquence des réunions

Evaluation :

- Part des travaux réalisés par des artisans locaux (CCPL / CAPSO) dans le cadre des investissements publics (OPAH, aide locale PCAET)

AXE DES ACTEURS ECONOMIQUES ENGAGES DANS REV3

Objectif Structurer la filière bâtiment

Fiche action N°2.4 Organiser des chantiers pédagogiques sur les projets de rénovation de bâtiments publics

Contexte et enjeux :

Dans le cadre de l'exemplarité des collectivités prévue par le PCAET, il est planifié la montée en performance des projets de rénovation des bâtiments publics : installation d'énergies renouvelables en autoconsommation, systèmes de récupération des eaux de pluie et d'économies d'eau potable, recours aux matériaux biosourcés, etc.

Ces chantiers innovants doivent devenir des outils de formation et de sensibilisation des artisans locaux, des élèves du lycée professionnel Chochoy de Lumbres, ainsi que des habitants.

Description de l'action :

Sur les chantiers de rénovation de bâtiments publics :

- Installer des modules de formation à destination des artisans et des élèves du Lycée Chochoy, en envisageant également l'élargissement des publics visés par ces formations selon le besoin (par exemple : employés communaux)
- Organiser systématiquement une visite de chantier à destination des habitants, en partenariat avec le Conseiller en Economie Partagé et l'Espace Info Energie

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	*
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le tertiaire et le résidentiel.
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Développer la livraison d'énergie et de récupération par la création d'un réseau de chaleur fatale industrielle
- ⇨ Développer les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

- Identification via le CEP des projets des collectivités (communes ou CCPL)
- Travail conjoint Commune / CCPL / CEP / EIE / Lycée Chochoy pour l'élaboration des supports de communication, de formation et de présentation
- Organisation des formations en lien avec le lycée Chochoy

Pilote :

CCPL

Partenaires :

CD2E, ADEME, organismes de formation (lycée B. Chochoy, GRETA, AFPA, etc.)

Conseiller en Energie Partagé, Espace Info Energie

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Moyens actuels CCPL

Moyens humains :

- Mobilisation du CEP et de l'EIE pour l'organisation des visites
- Mobilisation des agents CCPL

Cofinancements possibles :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de formations effectuées et fréquentation
- Nombre de visites habitants effectuées et fréquentation

Evaluation :

- Bilan des indicateurs d'amélioration induits par les travaux sur le patrimoine public

AXE	DES ACTEURS ECONOMIQUES ENGAGES DANS REV3
Objectif	Multiplier les unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire
Fiche action N°2.5	Accompagner les porteurs de projets d'énergie renouvelable à travers le contrat d'objectif territorial ENR

Contexte et enjeux :

L'AUD a conduit une animation à l'attention des élus, basée sur le scénario Negawatt. Il s'agissait de faire ressortir les leviers à actionner pour atteindre, en 2050, l'autonomie énergétique. L'un des leviers est celui du développement massif des énergies renouvelables, en substitution aux énergies fissiles et fossiles.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, en concertation avec les communautés de communes et d'agglomération de son territoire, a réalisé un schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération à l'échelle de son territoire. Ce schéma s'inscrit dans le dispositif « étude de planification énergétique » (EPE) proposé par l'Ademe, amendé d'une prise en compte des enjeux patrimoniaux, justifiée par le label Parc ainsi que les zonages de protection nombreux sur le territoire. Il s'appuie sur les démarches de planification énergétique en cours et/ou les alimente (PCAET, notamment).

Au cours de cette étude, de premiers projets de développement des énergies renouvelables ont été identifiés, suffisamment pour que le territoire se saisisse du sujet et souhaite répondre à l'appel à projet « Contrat d'Objectif Territoriale de développement des Energies Renouvelables (COT EnR) ». Le COT EnR est un dispositif de l'Ademe et de la Région Hauts-de-France dont l'objectif est d'aider les territoires à développer les énergies renouvelables et de diminuer leur dépendance aux énergies fossiles. Le dispositif permet d'accompagner les porteurs de projets privés (hors habitants) ou publics.

Il donne la possibilité au territoire de :

- Dans un premier temps, réaliser une étude de préfiguration pour animer le territoire afin de faire émerger des projets et de les calibrer pour répondre aux ambitions fixées pour déposer le COT EnR. Cette étude peut durer une année et concernera l'année 2019 ;
- Dans un second temps, signer un COT EnR qui ouvre des financements à l'investissement et aux études nécessaires à l'aboutissement des projets privés et publics. Ce COT EnR, s'il est obtenu, engage l'Ademe, la Région, les EPCI concernés et le Parc pour une durée de 3 ans, qui pourra être renouvelée une fois.

Description de l'action :

Le dépôt du COT EnR est soumis à :

- Un nombre de projets suffisant, par énergie ;
- Un niveau de production à atteindre par filière.

Ainsi, l'opérateur de l'étude de préfiguration du COT, puis du COT doit :

- Organiser des sessions de sensibilisation / formation régulières, à l'attention des porteurs de projets ;
- Porter à connaissance les initiatives entreprises dans ce cadre ;
- Accompagner les porteurs de projet pour que les projets aboutissent ;
- Susciter de nouveaux projets et en faciliter la réalisation ;
- Réunir une instance de suivi de ce projet.

Plusieurs projets ont déjà été identifiés, avec différents niveaux de maturité :

- Solaire photovoltaïque :
  - Maison de Pierre : production en autoconsommation pour les bâtiments de la Maison d'Accueil
  - CCPL : production en autoconsommation individuelle ou collective pour les bâtiments communaux de 9 communes (cf. fiche action 3.2)
- Bois-énergie :
  - Commune de Coulomby : chaufferie plaquette bois de type MICHAUCO avec réseau de chaleur pour chauffer les bâtiments communaux autour de la mairie
  - Commune de Dohem
  - Maison de Pierre : projet de chaufferie bois en substitution du fioul
  - Maison d'Enfant – Le Regain : chaufferie bois en substitution de l'électricité
- Solaire thermique :
  - CCPL, pour la piscine : production de chaleur solaire pour les besoins de la piscine (ECS et bassins) (cf. fiche action 3.3)
- Méthanisation :
  - CCPL : animation d'une démarche de réflexion à l'échelle de la CCPL

Concernant la filière bois-énergie, il s'agit de soutenir la structuration d'une filière locale via la réalisation de chaufferies collectives et la consommation des ménages. Dans ce cadre, le recours à des systèmes de combustion performants sera favorisé. Ainsi, toute nouvelle installation de chaufferie bois respectera la réglementation ICPE et les systèmes de combustion de bois pour les particuliers permettront une meilleure combustion du bois (label flamme verte).

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	*
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	
Economiques	**
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie, le tertiaire et l'agriculture.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.

Étapes de mise en œuvre :

- Candidature au COT, basée sur les projets recensés par l'opérateur ;
- Comité de suivi à organiser une à deux fois par an ;
- Programme de sensibilisation annuelle à concevoir ;
- Accompagnement des projets (suivis administratifs, études d'opportunité, etc.)

Pilote :

PNRCMO

Partenaires :

CCPL, ADEME

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Mutualisation des moyens PNR / CCPL

Moyens humains :

- Mobilisation des agents PNR / CCPL ponctuellement

Cofinancements possibles :

- Ademe - Région

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de projets inclus dans le COT : étudiés / réalisés

Evaluation :

- Indicateurs techniques énergétiques liés à chaque projet

AXE	DES ACTEURS ECONOMIQUES ENGAGES DANS REV3
Objectif	Multiplier les unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire
Fiche action N°2.6	Valoriser la chaleur fatale de la cimenterie de Lumbres dans un réseau de chaleur approvisionnant la papeterie et le centre aquatique du Pays de Lumbres

Contexte et enjeux :

L'industrie est le troisième secteur d'activité le plus consommateur d'énergie sur le territoire, derrière le transport et le résidentiel, avec 17% des consommations totales d'énergie finale du territoire.

Afin de réduire ses consommations, l'industrie mettre en œuvre des solutions pour récupérer et valoriser la chaleur fatale industrielle dans le process.

Description de l'action :

Une étude de faisabilité technico-économique a été lancée par la cimenterie EQIOM en lien avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres pour la récupération de chaleur fatale afin d'en faire une utilisation interne et d'approvisionner la SICAL en vapeur et d'autres équipements publics en eau chaude (centre aquatique communautaire, Maison des services, salle de sport…).

Si le montage technico économique est connu, et la faisabilité / rentabilité du projet avérée, les partenaires du projet ont néanmoins décidé de laisser le temps à la cimenterie EQIOM de travailler sur les pertes de chaleur liées au process industriel et dont la résorption viendrait renforcer encore l'efficacité du projet.

Dès lors que ces aménagements auront été mis en œuvre, les études opérationnelles de mise en œuvre du projet pourront se poursuivre.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	*
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	*

L'action participe à :

- Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie.
- Développer la livraison d'énergie et de récupération par la création d'un réseau de chaleur fatale industrielle
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.

Étapes de mise en œuvre :

- Finalisation des études techniques et opérationnelles
- Finalisation du portage juridique, technique et financier
- Mise en œuvre du projet

Pilote :

CCPL, EQIOM, SICAL

Partenaires :

PNRCMO, SEM énergies HdF

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Mobilisation de prestataires d'études
- Lancement d'appels d'offres de travaux

Moyens humains :

- Equipe CCPL

Cofinancements possibles :

- Union Européenne
- Etat
- Région Hauts de France
- Département du Pas de Calais
- SEM Energie Hauts de France

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Evaluation :

- Energie captée par le réseau de chaleur
- Energie distribuée à chaque équipement

DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES

AXE	DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES
Objectif	Réduire les consommations d'énergie et augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération produite/utilisée par les bâtiments publics
Fiche action N°3.1	Réhabiliter le patrimoine public d'un point de vue énergétique

Contexte et enjeux :

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et par l'intermédiaire du Conseiller en Economie Partagé mis en place par la CCPL en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie, une véritable démarche de rénovation collective du patrimoine public des communes et de la CCPL s'est engagée depuis 2016. Il s'agit à la fois de procéder à la réhabilitation thermique des bâtiments des communes et de l'intercommunalité, mais aussi de la rénovation de l'éclairage public.

Ainsi depuis 2016, ce sont près de 2,7 millions d'euros qui ont été investi par les acteurs publics sur 16 communes de la CCPL pour réhabiliter le patrimoine public (bâtiments et éclairage public) d'un point de vue énergétique.

Depuis 2016, la CCPL est signataire d'une convention de partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie qui met à disposition un animateur sur le sujet (Conseiller en Economie Partagé).

L'objectif poursuivi par cette démarche vise à la fois à réduire les consommations énergétiques supportées par les collectivités, mais aussi envisager la production d'énergies renouvelables lorsque cela était possible.

Sur ce dernier point, une marge de progression est possible afin de réduire les freins à la décision des collectivités et ainsi débloquer nombre de dossiers.

Description de l'action :

L'objectif de l'action est de renforcer la dynamique en place à l'échelle des 36 communes de la CCPL en s'appuyant à la fois sur le Conseiller en Economie Partagée de la FDE, mais aussi sur les opportunités offertes par le COT ENR du Parc Naturel Régional (cf. fiche 2.5) et l'animation dédiée au sujet.

L'animation territoriale qui sera mise en œuvre par la CCPL et ses partenaires visera à :

- Accompagner les communes et l'intercommunalités pour aboutir à des projets de rénovation ambitieux et volontariste sur le sujet de la réduction des consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et de récupération
- Recourir aux marchés mutualisés de la FDE pour des expertises spécifiques (audit énergétique, mesures des gains effectifs…)

- Assurer le suivi des travaux par le CEP
- A l'issue des travaux rédiger une fiche bilan des gains énergétiques effectifs avant / après travaux et de mesure de la production en énergie renouvelable du bâtiment afin de diffuser ces informations et valoriser les opérations

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	***
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le tertiaire.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.

Étapes de mise en œuvre :

- Poursuivre l'animation territoriale sur le dispositif et sensibiliser de façon permanente les maires sur le sujet
- Identifier les projets émergeants sur les communes et l'intercommunalité
- Accompagner les projets
- Faire le suivi des travaux
- Consolider les fiches bilan par opération

Pilote :

Conseiller en Economie Partagé (FDE) en partenariat avec la CCPL

Partenaires :

Communes, FDE, PNRCMO

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Mutualisation des moyens existants
- Convention FDE / CCPL pour l'accès au outils et marchés groupés de la FDE

Moyens humains :

- Mutualisation des moyens existants
- Animateur CEP de la FDE présent sur la CCPL

Cofinancements possibles :

- Multiples selon les projets : UE, Etat, Région Hauts de France, Département du Pas de Calais

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de projets réalisés

Evaluation :

- Bilan des gains énergétiques effectifs avant / après
- Production d'énergie

AXE	DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES
Objectif	Réduire les consommations d'énergie et augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération produite/utilisée par les bâtiments publics
Fiche action N°3.2	Réaliser des projets d'installation solaire en autoconsommation

Contexte et enjeux :

Le diagnostic du PCAET identifie un potentiel de 97 GWh d'électricité photovoltaïque disponible sur le territoire du Pays de Lumbres. Sont principalement ciblés pour ce type de production les friches industrielles, les parkings, les grandes toitures industrielles, agricoles, et les toits des bâtiments résidentiels ou tertiaires. Un potentiel de 10 GWh a également été identifié pour le solaire thermique, avec comme cible principale les logements mais aussi les équipements gros consommateurs d'eau chaude (EHPAD, centre aquatique).

Labellisée en 2016 « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), la CCPL s'était saisie de cette question de la production d'énergie photovoltaïque et avait alors inscrit dans son plan d'action une étude technique pour la mise en étude de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et intercommunaux en autoconsommation.

Cette étude avait pour objectif de :

- Sélectionner les bâtiments les plus adaptés à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation,
- Démontrer la faisabilité d'installer des panneaux solaires en autoconsommation sur les bâtiments sélectionnés,

Description de l'action :

Plus d'une vingtaine d'études de faisabilité ont permis d'identifier des potentiels insoupçonnés sur les communes volontaires de la CCPL.

Cette phase d'étude se doit d'être poursuivie par une phase de mise en œuvre, objet de la présente fiche.

Il convient d'accompagner les communes dans la mise en œuvre des potentiels identifiés. La CCPL propose de poursuivre à l'avenir son rôle d'accompagnement et d'animation sur le sujet en s'appuyant également sur le Conseiller en Economie Partagée (CEP) implanté au sein de la CCPL en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie. LE CEP est chargé d'accompagner chaque commune de la CCPL dans la rénovation énergétique exemplaire de leur patrimoine public (bâtiments et éclairage publics).

Par ailleurs, le Contrat d'Objectif Territorial mis en œuvre par le Parc Naturel en lien avec l'ADEME pourra venir en accompagnement technique et financier des projets des communes. Dans ce cadre, plusieurs projets d'études ont déjà été identifiés par le COT ENR pour l'installation de photovoltaïque en autoconsommation individuelle ou collective sur les bâtiments communaux de 9 communes.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	***
Sociaux	*

L'action participe à :

- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le tertiaire.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.

Étapes de mise en œuvre :

- Fin 2019 : identification et accompagnement des projets prêts à démarrer
- 2020 : Mise en oeuvre de ces projets « vitrines »
- A compter de 2020 / 2021 : sensibilisation des autres communes et mise en œuvre des autres projets

Pilote :

CCPL en lien avec le CEP et le PNRCMO

Partenaires :

FDE, PNRCMO, communes

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Mise en œuvre de marchés publics de prestations intellectuelles complémentaires si nécessaire
- Marchés de travaux portés ensuite par les communes pour leur propre projet

Moyens humains :

- Accompagnement et animation via les agents CCPL mais aussi via le CEP et les agents du PNRCMO

Cofinancements possibles :

- ADEME, Union européenne, Etat, Région HdF, Département du Pas de Calais

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de projets réalisés

Evaluation :

- Production d'énergie

AXE	DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES
Objectif	Réduire les consommations d'énergie et augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération produite/utilisée par les bâtiments publics
Fiche action N°3.3	Alimenter le centre aquatique du Pays de Lumbres par une énergie renouvelable ou de récupération

Contexte et enjeux :

La CCPL s'est engagée depuis plusieurs années dans un ambitieux programme de réhabilitation énergétique du patrimoine qu'elle gère (Maison des services, Maison du Papier, Salle de sport Camus, éclairage public sur les parcs d'activité…) à la fois dans un objectif de maîtrise des coûts de fonctionnement, mais aussi dans un but de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des consommations d'énergie.

Description de l'action :

Dans le cadre de nouveaux projets, il se passe souvent de nombreuses années entre les choix initiaux demandés à la maîtrise d'ouvrage, la finalisation des travaux et la mise en service d'un équipement.

Pendant ce laps de temps, les technologies peuvent évoluer tout comme le contexte territorial sur le sujet. Ainsi, le Centre aquatique du Pays de Lumbres est aujourd'hui chauffé par un système de chaudières à gaz à très haute performance énergétique qui répondent aujourd'hui pleinement au besoin.

Dans le cadre du PCAET, la présente action vise à envisager de réduire la dépendance aux énergies fossiles de la CCPL quant au fonctionnement du centre aquatique aujourd'hui alimenté par l'énergie gaz naturel dont le prix peut être amené à augmenter fortement dans l'avenir.

L'objectif est de mener les investigations visant à identifier les possibilités d'évolution du système de chauffage pour recourir à terme à des énergies renouvelables pour alimenter le centre aquatique si la mise en œuvre du projet de récupération de la chaleur fatale de la cimenterie ne pouvait finalement pas se faire.

Cela concernera à la fois le système de chauffage de l'air et de l'eau, mais aussi les possibilités de production d'électricité en autoconsommation afin que la CCPL puisse anticiper les choix qui pourraient lui être imposés selon l'évolution des coûts de l'énergie actuelle.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	***
Sociaux	*

L'action participe à :

- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le tertiaire.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.

Étapes de mise en œuvre :

- Réalisation de nouvelles études
- Estimation des coûts
- Planification potentielle des travaux

Pilote :

CCPL

Partenaires :

CD2E, PNRCMO, CEP FDE

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Appels d'offre de prestations intellectuelles

Moyens humains :

- Equipe CCPL en place

Cofinancements possibles :

ADEME, Région Hauts de France

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Evaluation :

- Production d'énergie

-

AXE	**DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES**
Objectif	**Réduire la pression sur la ressource en eau**
Fiche action N°3.4	**Equiper tous les bâtiments publics de systèmes de récupération des eaux pluviales et d'économies d'eau potable**

Contexte et enjeux :

Le Pays de Saint-Omer est fortement marqué par la présence de l'eau et comprend notamment une ressource en eau souterraine particulièrement importante mais vulnérable. Le SCOT prévoit ainsi des orientations générales relatives à la ressource en eau visant à garantir la qualité des eaux superficielles et à assurer une gestion économe et durable de la ressource en eau. L'enjeu de la récupération / réutilisation de l'eau de pluie y est abordé, plus particulièrement sous l'angle des nouvelles zones d'urbanisation. Le SCOT encourage par ailleurs dans les PCAET de « mieux anticiper les enjeux d'amélioration de la gestion de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ».

A ce titre, la CCPL souhaite intégrer cet enjeu de récupération / réutilisation de l'eau de pluie au-delà des constructions d'habitation en l'appliquant plus généralement aux bâtiments publics. Plus largement, l'action vise à réduire la consommation d'eau potable sur des usages où cette qualité n'est pas indispensable.

Description de l'action :

La présente action vise à généraliser sur les bâtiments communaux et intercommunaux la mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales et d'économies d'eau potable.

Pour chaque bâtiment public, il sera important de définir un projet tenant compte notamment de la qualité des matériaux de toiture, des usages envisagés et de l'environnement immédiat (retombés sur toiture). Les usages possibles au sein du bâtiment sont limités à l'alimentation des toilettes et au nettoyage des sols ; en extérieur, les usages doivent être priorisés sur de l'arrosage. Ces usages sont déterminés en fonction de différents risques sanitaires qu'il sera important de prendre en compte. A titre d'exemple, il est rappelé que tout usage de l'eau de pluie est interdit à l'intérieur des bâtiments recevant un public dit sensible tels que les établissements de santé, d'hébergement des personnes âgées, les crèches, écoles maternelles et élémentaires.

Certaines caractéristiques propres au projet auront une influence, notamment :

- « L'intégration en phase initiale des projets d'aménagement est plus économique que l'installation sur un site déjà aménagé. Des actions groupées d'installation peuvent également diminuer les coûts d'équipement et d'installation ;

- La surface de toiture inaccessible disponible qui détermine le volume maximal d'eau de pluie récupérable. De grandes toitures permettront de récupérer plus de pluie et potentiellement de la substituer à l'eau potable ;
- Les usages envisagés de l'eau de pluie (externes et internes) déterminent à la fois le volume d'eau réellement substituable à l'eau potable et le coût de l'installation (double réseau ou non, volume de stockage nécessaire, matériel plus ou moins élaboré, traitement approprié, etc.). » (Source : Guide technique pour la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie de ASTEE)

Toute mise en œuvre devra donc faire l'objet d'une étude de faisabilité technique en trois temps :

- Étude de la potentialité du site en termes de récupération d'eau de pluie : il s'agit d'évaluer les besoins et les ressources à partir des caractéristiques du site ;
- Dimensionnement de l'installation, nécessitant le recours à une méthodologie adaptée ;
- Évaluation des contraintes liées à l'implantation de l'équipement sur le site : ces contraintes peuvent limiter les types de solutions envisageables (nettoyages fréquents des toitures, entretien régulier du système de collecte, de traitement, et de distribution.

Par ailleurs, dans une logique globale de réduction des consommations d'eau, la CCPL pourra engager un partenariat avec la CAPSO sur cette question. Depuis 2016, dans le cadre d'une démarche transfrontalière (Flandre occidentale, Vlakwa), la CAPSO est engagée dans la mise en œuvre de mesures en faveur de la réduction des consommations d'eau (réglage optimal des installations, sensibilisation du public, formation du personnel d'entretien). Cette méthodologie pourrait ainsi être partagée entre les deux EPCI (échange d'expériences), en vue d'une généralisation des actions.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	*
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	*
Préservation de l'environnement	***
Economiques	*
Sociaux	*

L'action participe à :

⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

La première étape consistera à définir une méthode de travail entre la CCPL et les communes pour mettre en œuvre ce projet.

Pilote :

CCPL

Partenaires :

Communes, CAPSO, CLE et SAGE, Agence de l'eau

La mise en œuvre de l'action pourra associer différents partenaires tels que les gestionnaires publics des eaux pluviales ou l'ARS en fonction des usages envisagés par exemple.

Conditions de mise en œuvre :

A définir

Financements possibles via l'Agence de l'eau (à déterminer)

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de bâtiment ayant mis en place un dispositif conséquent d'économie d'eau potable

Evaluation :

- Volume d'eau économisé

AXE DES COLLECTIVITES EXEMPLAIRES

Objectif Faire de la CCPL une collectivité exemplaire

Fiche action N°3.5 Changer les pratiques de consommation, d'achats et de déplacements au sein de la Communauté de Communes

Contexte et enjeux :

Avec 31 agents, de multiples compétences et la gestion de bâtiments intercommunaux, la CCPL dans son quotidien à la fois consomme de l'énergie, génère des déchets et émet directement et indirectement des GES. Pleinement engagée dans la démarche du PCAET et reconnue à plusieurs titres pour son action en faveur du développement durable (label TEPCV), elle se doit d'être exemplaire dans son propre fonctionnement.

Description de l'action :

La présente action vise à inciter les agents de la CCPL à devenir des ambassadeurs du PCAET et ainsi se montrer exemplaire sur le sujet de la transition énergétique et écologique dans leur quotidien professionnel. Il convient à ce que la CCPL dans son fonctionnement adopte des décisions volontaristes sur le sujet afin de donner la possibilité aux agents de la collectivité de répondre aux objectifs précédemment cités.

L'action au sein des services de la Communauté de Communes en faveur de la transition écologique s'articule autour de plusieurs axes et objectifs en cohérence avec les objectifs globaux du PCAET :

Axes	Objectifs	Actions
Sobriété et performance énergétique	**Améliorer la performance énergétique des bâtiments**	Mettre en place un Contrat de Performance Énergétique ou identifier un agent responsable des équipements sur le sujet de l'énergie (installation d'outils de gestion à distance et en direct)
		Fixer des objectifs annuels de réduction des consommations d'énergie et d'eau (suivi et maîtrise des consommations mais aussi transmission des informations aux agents sous forme d'affichage en guise de challenge) : extinction des ordinateurs, gestion responsable des dossiers informatiques, extinction des lumières dès que possible, suppression des détections automatiques lorsque c'est inapproprié…
	Contribuer au développement des énergies renouvelables et de récupération	Passer vers des contrats « verts » de gaz et d'électricité soutenant le développement des énergies renouvelables Communiquer auprès du public la production des panneaux photovoltaïques et plus globalement sur les performances thermiques du bâtiment

Réduction des déchets	**Développer l'économie circulaire**	Améliorer le recyclage et le tri des déchets générés par les services : installation d'un composteur pour séparer les déchets organiques, amélioration du tri papiers/cartons pour apport volontaire Encourager les opérations zéros déchets en interne, ainsi que zéro plastique par un challenge collectif
	Réduire les consommations et le gaspillage	Réduire les consommations de plastique de tout type : supprimer les gobelets en plastique pour tous les événements et en interne CCPL (recours aux éco-cups), remplacer les bouteilles en plastiques par des carafes filtrantes avec de l'eau du robinet, fourniture de gourdes CCPL au personnel dans les bureaux,
		Réduire les consommations de papier : effectuer un suivi du nombre d'impressions, instaurer les parapheurs électroniques
Mobilité sobre et efficace	**Privilégier les véhicules à motorisation alternative**	Remplacer les véhicules de service diesel par des véhicules électriques ou à hydrogène ou Crit Air 1 ou 2 pour des véhicules plus techniques (remorque). Acquisition de vélos à assistance électrique de services pour les déplacements courts
	Encourager les alternatives à la voiture individuelle	Réduire les déplacements domicile-travail des agents : mettre en place une charte du télétravail, développer le covoiturage
Intégration du développement durable dans les démarches internes	**Favoriser une consommation écoresponsable**	Adopter une politique d'achat durable : intégration de clauses environnementales dans les marchés ou pour tout achat de la CCPL notamment pour les fournitures (interroger la durabilité de chaque produit, limiter les déchets produits à chaque achat et plus globalement réduire l'empreinte carbone de chaque achat…)
		Mettre en œuvre une stratégie de communication globale incitative et informative tant auprès des agents que des visiteurs : communication sur les performances thermiques du bâtiment, sur les actions exemplaires des agents, rappel des efforts nécessaires par affichage dans chaque lieu approprié tant pour les agents que pour les visiteurs
		Recourir systématiquement à une commande auprès des artisans et producteurs locaux lorsque cela est possible tout en le faisant savoir plutôt que de passer par la grande distribution

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	*
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	***
Economiques	***
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le tertiaire.
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.

Étapes de mise en œuvre :

- Mise en œuvre dès fin 2019

Pilote :

Agents CCPL

Partenaires :

Sans objet

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Budget communication supplémentaire
- Autres sujets : budget général

Moyens humains :

- Agents CCPL en place

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre d'actions mises en place

Evaluation :

- Bilan des gains énergétiques effectifs avant / après
- Production d'énergie
- Tonnage des déchets
- Nombre de km parcourus pour les agents
- Part des artisans et producteurs locaux dans les fournisseurs de la collectivité

UNE AGRICULTURE DURABLE

AXE UNE AGRICULTURE DURABLE

Objectif Réduire la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique

Fiche action N°4.1 Accompagner les agriculteurs dans le changement des pratiques et matériels

Contexte et enjeux :

L'agriculture est le dernier poste de consommation énergétique du territoire. Si la réduction des consommations de ce secteur n'est donc pas une priorité à l'échelle du territoire, elle peut néanmoins représenter un enjeu économique majeur à l'échelle d'une exploitation.

En outre, la forte dépendance aux produits pétroliers induit également un enjeu important en matière d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'agriculture est le deuxième émetteur du territoire, d'où l'enjeu de promouvoir des pratiques de culture et d'élevage moins émettrices, en lien avec les importations lointaines d'intrants agricoles (engrais, aliments du bétail) et par le développement de techniques valorisant des solutions locales.

L'agriculture contribue également très fortement à la pollution aux particules fines et aux rejets d'ammoniac. La réduction de ces émissions par une amélioration des techniques est donc un enjeu majeur.

Un enjeu connexe à tous ceux-là est l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité, par la réduction, quand cela est possible, du recours aux produits phytosanitaires sur les cultures et / ou antibiotiques en santé animale.

L'amélioration de la durabilité des modes de production permet de concilier productivité, maintien du revenu, qualité des productions et respect de l'environnement.

Description de l'action :

A destination des agriculteurs :

- Aide au montage de dossiers de demande de subvention "Plan Compétitivité et Adaptation des Exploitations (PCAE)" auprès de la DDTM.
- Appui au montage de dossiers « Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) » permettant d'accompagner les évolutions volontaires de pratiques
- Poursuivre le programme « groupes 30 000 » permettant de tester et mettre en œuvre des techniques innovantes en matière de réduction des phytosanitaires
- Proposer des formations sur toutes les thématiques nécessitant l'acquisition de techniques nouvelles, comme par exemple les techniques d'enfouissement des apports organiques afin d'optimiser les apports et de limiter la volatilisation de l'azote (amélioration de la qualité de l'air)
- Etudier l'intérêt économique et la faisabilité technique de cultiver des féveroles pour les substituer, dans l'alimentation animale, au soja importé d'Amérique du Sud

- Accompagner le développement des médecines alternatives en élevage, permettant la réduction du recours aux antibiotiques

Des actions complémentaires pourront également être ajoutées dans le cadre de la mise en œuvre, concernant notamment la réduction des consommations d'eau dans les exploitations, et la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	**
Economiques	**
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture.
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.
- ⇨ Renforcer le stockage carbone.

Étapes de mise en œuvre :

Actions engagées à poursuivre

Pilote :

Chambre d'agriculture

Partenaires :

CCPL, PNRCMO

Conditions de mise en œuvre :

Moyens humains :

- Les équipes techniques de la CA, notamment les services Productions Animales et Végétales, ainsi que le service Environnement

Cofinancements possibles :

- Certaines actions bénéficient de financements Etat, Région, Agence de l'Eau…, pour ne pas être à la charge directe des agriculteurs
- Formations financées par Vivéa, fonds de formation des agriculteurs, seul le droit d'inscription résiduel est la charge des agriculteurs
- Diagnostics, études et accompagnements individuels particuliers facturés aux porteurs de projets sur la base du temps passé

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de formations
- Nombre de diagnostics
- Nombre d'agriculteurs du territoire CCPL impliqués dans les programmes
- Nombre d'agriculteurs du territoire CCPL engagés en MAEC ou dépositaire d'un PCAE
- Etat d'avancement des expérimentations engagées (échelle CCPL ou au-delà)

Evaluation :

- Emissions d'ammoniac

AXE	**UNE AGRICULTURE DURABLE**
Objectif	**Réduire la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique**
Fiche action N°4.2	**Accompagner les agriculteurs dans le développement des énergies renouvelables sur leur exploitation**

Contexte et enjeux :

Dans le contexte actuel où l'énergie est au cœur des préoccupations quotidiennes, produire de l'énergie est un avantage incontesté. L'agriculture offre l'opportunité de pouvoir développer des projets permettant de capter ou de produire de l'énergie, créant ainsi une source de compétitivité et de viabilité pour les exploitations. Plusieurs sources peuvent être exploitées : biomasse combustible, biométhane, cogénération, solaire photovoltaïque, éolien ou biocarburants.

Pour maintenir la performance économique des exploitations, des solutions existent et permettent aussi, dans un contexte de hausse des énergies fossiles, d'optimiser la consommation énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

De l'idée à la réalisation, les services de la Chambre d'Agriculture, notamment le service Bâtiments-Energie, mobilisent toute leur expertise pour concrétiser les projets.

Un lien avec le COT EnR porté par le Parc Naturel Régional pourra également être fait.

Description de l'action :

A destination des agriculteurs :

- Communication générale sur l'intérêt de la production d'énergie à la ferme (salons, articles de presse, intervention en réunions…)
- Diagnostics individuels des bâtiments d'élevage pour conseiller les exploitants sur les possibilités de d'économie et récupération d'énergie
- Organisation de formations pour approfondir, mesurer la pré-faisabilité
- Proposition de diagnostics/étude de faisabilité permettant de faire progresser les idées, de conforter des choix
- Aide au montage de dossiers de demande de subvention "Plan Compétitivité et Adaptation des Exploitations (PCAE)" auprès de la DDTM.
- Accompagnement au montage de projets (unité de méthanisation notamment)

Pour la filière bois-énergie : voir action 4.5.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	*
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	
Economiques	***
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture.

Étapes de mise en œuvre :

Action engagée à poursuivre

Pilote :

Chambre d'agriculture

Partenaires :

PNRCMO, CCPL, SEM énergies HdF

Conditions de mise en œuvre :

Moyens humains :

- Equipe Energie de la Chambre d'Agriculture + appui du chargé de développement territorial et des conseillers techniques présents sur le terrain pour relayer les infos

Cofinancements possibles :

- Formations financées par Vivéa, fonds de formation des agriculteurs, seul le droit d'inscription résiduel est la charge des agriculteurs
- Diagnostics, études et accompagnement au montage de projet facturés aux porteurs de projets sur la base du temps passé

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nb d'agriculteurs du territoire CCPL accompagnés sur les différents niveaux d'intervention
- Nb de projets réalisés

Evaluation :

- Production d'énergie

AXE UNE AGRICULTURE DURABLE

Objectif Réduire la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique

Fiche action N°4.3 Soutenir le développement de l'agriculture biologique

Contexte et enjeux :

Parmi l'agroécologie, l'agriculture biologique est un mode de production reconnu avec un label et un cahier des charges qui répondent à la fois aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. Cette voie de l'agriculture est soutenue à travers différentes politiques européennes, nationales ou régionales. Localement, elle est encore peu développée pour de multiples raisons. Des moyens sont nécessaires pour son développement en complément d'une volonté politique locale forte.

Description de l'action :

Développer la commande publique (restauration collective) :

Introduire un % de produits bio et de produits locaux dans la restauration collective :

- Identifier les freins (logistique, etc…) et les leviers (réduction du gaspillage, etc..) au sein de chaque lieu de restauration. Echanger avec les collectivités voisines pour faciliter les coopérations.
- Construire une stratégie d'approvisionnement (exemple par produits, par menu, etc…) et se fixer des objectifs progressifs
- Formation à Approlocal
- Formation sur la rédaction des cahiers des charges afin d'intégrer l'approvisionnement de produits bio et locaux.
- Valoriser les bonnes initiatives

Soutenir l'adaptation ou la création d'outils de transformation et de stockage au cahier des charges de l'agriculture biologique

- Porter la réflexion dans le cadre de nouveaux projets,
- Accompagner techniquement les porteurs de projets, les orienter vers les bons partenaires
- Mettre en place une aide financière comme le fait l'Agence de l'Eau pour des silos

Soutenir l'installation d'exploitants en agriculture biologique

Accompagner les projets : diagnostics, études technico-économiques, échanges entre pairs, formation, projet collectif…

Soutenir l'installation d'exploitants en agriculture biologique en favorisant l'accès au foncier :

Mettre en location du foncier communal ou intercommunal à un agriculteur via un bail rural environnemental exigeant qu'une agriculture biologique soit mise en place.

Mettre en place un dispositif pour les publics défavorisés afin qu'ils puissent accéder à des produits locaux et Bio

- Associer les structures relais et partenaires
- Définir les modalités de fonctionnement (tarifs, prise en charge par la collectivité, conditions d'accès, distribution, moyens de paiement, etc.)
- Organiser des ateliers cuisine et des animations pédagogiques
- Organiser les circuits de valorisation des invendus

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	
Adaptation au changement climatique	*
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	***
Economiques	***
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.
- ⇨ Renforcer le stockage carbone.

Pilote :

PNRCMO

Partenaires :

CCPL, Chambre d'Agriculture, Agence de l'eau, Département, Région, Communes, A PRO BIO, CCAS, AUD, CLESS, association nationale des épiceries solidaires (ANDES), restos du cœur, SAFER, Terre de liens, agence de l'eau, EPF, GABNOR, Bio Hauts-de-France

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Budget opérationnel pour des actions de sensibilisation communication, études

Moyens humains :

- Besoin d'animation, à définir

Cofinancements possibles : Région Hauts-de-France, Département, Agence de l'Eau Artois Picardie

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de projets accompagnés
- Nombre d'animations

Evaluation :

- Part de produits bio et de produits locaux dans la restauration collective
- Surface de foncier communal ou intercommunal d'agriculture biologique
- Nombre de personnes bénéficiant du dispositif d'accès à des produits locaux et bio

AXE	UNE AGRICULTURE DURABLE
Objectif	Préserver et renforcer la trame verte du territoire
Fiche action N°4.4	Proposer un accompagnement technique des projets d'agroécologie

Contexte et enjeux :

L'agroécologie peut se définir comme une agriculture qui mobilise les principes écologiques pour la production, qui est respectueuse de l'homme et de son environnement et qui est résiliente économiquement. L'agroécologie consiste en approche systémique de l'agriculture pour se décliner jusqu'aux pratiques et techniques culturales.

Depuis 2013, l'Etat a mis en place différents programmes pour le développement de l'agroécologie. Localement le Parc naturel régional agit dans le même sens, à travers différents programmes, dont le programme européen Transaé : transition vers l'agroécologie. De même l'accompagnement du groupe d'agriculteurs sur le bassin versant de la Hem a pour objectif la transition vers des pratiques agronomiques en faveur de la protection et de la qualité des sols.

En effet, parmi les différentes composantes de l'agroécologie, la préservation de la qualité du sol est un pilier fondamental. Les sols sont le support de toute biomasse, le filtre de l'eau, le puits de carbone, la source de biodiversité, etc…. Protéger et améliorer la qualité du sol répond à de nombreux enjeux sociétaux.

Concernant l'élevage, l'approche globale peut amener à réfléchir sur de nombreuses composantes, cependant les choix techniques sur l'alimentation sont des points essentiels. Dans cette optique, la démarche Patur'ajust, constituée d'un réseau d'agriculteurs (actuellement une quinzaine sur le Parc) et d'expertise technique peut constituer une base de développement de nouvelles pratiques.

Enfin, l'arbre est un élément essentiel dans les systèmes agro-écologiques. Cet aspect sera traité dans la fiche suivante.

Description de l'action :

- Accompagner les agriculteurs dans la transition de leur système et de leurs pratiques :
- Identifier les volontés, les problématiques.
- Mobiliser pour une dynamique collective mais aussi de l'expertise
- Suivre et capitaliser les changements de pratiques.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	*
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	***
Economiques	**
Sociaux	*

L'action participe à :

- ⇨ Renforcer le stockage de carbone sur le territoire.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

- Développer le réseau d'agriculteurs en questionnement
- Répondre à leurs besoins : organiser des formations, organiser les étapes de changements
- Accompagner les projets, capitaliser les résultats

Pilote :

PNRCMO

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Communication, logistique pour animer des groupes d'agriculteurs

Moyens humains :

- Pour espérer des résultats au-delà des dynamiques existantes aujourd'hui : 50 % ETP en plus

Cofinancements possibles : Agence de l'Eau Artois Picardie

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de formations

Evaluation :

- Surface concernée par l'agroécologie

AXE UNE AGRICULTURE DURABLE

Objectif Préserver et renforcer la trame verte du territoire

Fiche action N°4.5 Mettre en place un programme d'animations valorisant l'arbre dans l'agriculture et les paysages du Pays de Lumbres

Contexte et enjeux :

L'arbre présente de nombreuses aménités. Son utilité est avérée dans la structuration des paysages, l'apport d'ombre aux randonneurs, la limitation en milieu urbain des ilots de chaleurs, l'amélioration de la biodiversité ou encore, le maintien des sols et en agronomie (amélioration de la qualité des sols et de leur vie biologique, production de bois, de litière, de fruits, etc.).

Dans le cadre du Plan de paysage du bocage boulonnais, des actions vont être mises en œuvre pour valoriser et diversifier la trame bocagère. Ces actions pourront servir d'exemples pour le territoire de la CCPL quant aux actions à mettre en œuvre pour développer l'utilisation du végétal sous toutes ces formes (en isolé, alignement, haies basses, hautes, brise-vent, etc.) et pour provoquer l'attachement des habitants à la place de l'arbre dans leurs paysages du quotidien.

L'opération Plantons le Décor que le Parc naturel régional anime sur le territoire permet à tous (habitants, agriculteurs, collectivités, etc.) d'acheter des plants d'essences locales d'arbres et d'arbustes et de variétés fruitières de qualité à des tarifs intéressants. Véritable outil d'information, de sensibilisation, et de mobilisation des citoyens pour la préservation de la biodiversité et des paysages, « Plantons le décor » rejoint les préoccupations des collectivités territoriales soucieuses de développer des projets durables en matière de paysage et de cadre de vie.

La valorisation de la haie bocagère et des arbres passe également par la valorisation du bois. Dans le Desvrois, un groupe d'agriculteurs est accompagné pour structurer une filière d'approvisionnement locale des chaufferies et envisager d'autres filières de valorisation du bois. Cette action contribue à maintenir les haies et à planter des arbres. Une démarche similaire pourrait s'engager sur le territoire, dès lors que des chaufferies publiques pourraient être installées.

Un programme national de développement de l'agroforesterie est porté par le Ministère de l'Agriculture. La Région Hauts-de-France et l'Agence de l'Eau Artois Picardie mettent en place des mesures permettant l'investissement dans des projets agroforestiers. Un réseau régional rural agroforestier est mis en place et animé par la Chambre d'Agriculture des Hauts de France et les Planteurs volontaires. Le Parc naturel régional dispose des compétences techniques et administratives pour accompagner les projets agroforestiers. L'agroforesterie est au cœur du projet européen Transaé. Le Parc s'appuie sur des expériences d'agriculteurs pour le développement de l'agroforesterie. L'arbre a une place essentielle dans les systèmes agro-écologiques. Cependant, son intégration dans le système de production ne s'arrête pas à la plantation et à l'exploitation des arbres mais doit être en lien permanent avec un changement de pratiques notamment sur les cultures.

Description de l'action :

- **Sous-action 1 : Accompagnement des agriculteurs vers l'agroforesterie**

Communication / Formation

Les 2 thèmes essentiels sont : les objectifs possibles de l'agroforesterie et les conditions de valorisation (intégration dans le système agro-écologique). Ces thématiques sont à aborder avec les actions centrées sur l'agroécologie.

Pour exemple, voici les différents usages possibles : BRF sol, BRF litière, matière organique du sol, fruits, bois bûches, bois énergie, bois d'œuvre, protection vis à vis du climat, clôture, auxiliaires, effet mécanique sol....

Concernant la filière bois-énergie, il s'agit de soutenir la structuration d'une filière locale via la réalisation de chaufferies collectives et la consommation des ménages. Dans ce cadre, le recours à des systèmes de combustion performants sera favorisé. Ainsi, toute nouvelle installation de chaufferie bois respectera la réglementation ICPE et les systèmes de combustion de bois pour les particuliers permettront une meilleure combustion du bois (label flamme verte).

En exemple d'actions : guide ou plaquette de communication, visites de sites, poursuivre les actions de sensibilisation des éleveurs à la plantation et l'entretien des haies et arbres têtards, en relation avec les différentes filières de valorisation du bois.

Poursuite des actions de sensibilisation des éleveurs à la plantation et l'entretien des haies et arbres têtards, en relation avec les différentes filières de valorisation du bois.

- **Sous-action 2 : Préservation du maillage bocager**

- Mobiliser les aides financières et définir un schéma d'intervention
- Organiser des chantiers participatifs de plantation de haies, fascines etc.
- Diffuser un programme de chantiers participatifs de sensibilisation et de démonstration

- **Sous-action 3 : Programme de sensibilisation grand public via l'opération Plantons le Décor**

Communiquer sur l'opération, apporter des conseils en plantation, proposer des formations d'initiation et de perfectionnement sur la gestion des arbres, etc.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	*
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	***
Economiques	**
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Renforcer le stockage de carbone sur le territoire.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

- Formation
- Réalisation de document technique
- Organisation de chantier

Pilote :

PNRCMO

Partenaires :

CCPL, Chambre d'agriculture, SMAGEAa

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Prévoir une indemnisation des agriculteurs qui accueilleront les visites ; réfléchir à une mutualisation de matériel de plantation (dérouleuse, système de protection, mini pelle, etc.)

Moyens humains :

- Pour espérer des résultats au-delà des dynamiques existantes aujourd'hui : 20 % ETP en plus

Cofinancements possibles :

- Agence de l'Eau et Région, mais aussi, fondations, mécènes et Département
- Entreprises ayant des compensations à réaliser ?
- Les personnes (agri, habitants, etc.) chez qui les plantations ont lieu

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de personnes touchées par un évènement ou un support de communication
- Nombre de chantiers participatifs

UN TERRITOIRE ANTICIPANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE	**UN TERRITOIRE ANTICIPANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
Objectif	**Renforcer la capacité des écosystèmes à s'adapter au changement du climat**
Fiche action N°5.1	**Renforcer la préservation des milieux naturels et de la biodiversité**

Contexte et enjeux :

La CCPL abrite une biodiversité riche et diversifiée mais fragilisée notamment par la fragmentation des espaces (infrastructures, artificialisation des sols, obstacles sur les cours d'eau, etc.) et la pression des activités humaines. En application des principes de la Trame Verte et Bleue (TVB), il s'agit ainsi de préserver les espaces où se concentre la richesse écologique, les « cœurs de biodiversité », qui représentent environ 11% du territoire de la CCPL[1], mais également d'assurer leur connexion par un réseau de « corridors écologiques » fonctionnels.

Pour ce faire, la CCPL s'appuie sur le schéma de Trame Verte et Bleue défini à l'échelle du Pays de Saint-Omer en 2013 dans le cadre des démarches engagées au niveau national, régional et du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (voir détails à l'état initial de l'environnement).

Le changement climatique renforce ces enjeux de préservation de la biodiversité. Il s'agit ainsi de permette aux espaces animales de s'adapter aux futures conditions climatiques en assurant la préservation et l'amélioration de leurs habitats et d'adapter les espèces végétales locales aux futures conditions climatiques.

Dans le cadre du présent PCAET, et pour répondre à ces enjeux d'adaptation, les objectifs sont de poursuivre et de développer les actions engagées sur le territoire en faveur de la préservation et d'amélioration de la biodiversité via une stratégie globale portant tant sur les espaces naturels et agricoles que sur les milieux artificialisés.

Description de l'action :

La stratégie TVB du territoire s'intéresse à l'ensemble des éco-paysages et milieux présents (milieux forestiers, milieux humides et aquatiques, pelouses calcicoles, milieux bocagers, milieux artificialisés). Les outils de mise en œuvre suivants sont à la fois réglementaires (notamment via le code de l'urbanisme), fonciers et incitatifs.

Les mesures favorables aux milieux forestier et bocager se retrouvent dans l'axe « Agriculture durable » du PCAET (fiche-action n°2, 6 et 7) et sont notamment assurées via le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCPL (classement des milieux sensibles en zone N, protection des linéaires de haies aux plans de zonage au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme).

[1] 40,5% en tenant compte des espaces bocagers, ce qui est plus de deux fois supérieur au taux régional

Afin d'assurer la mise en œuvre de la stratégie trame verte et bleue suivante, la CCPL instaure une Commission biodiversité spécifique.

- **Sous-action 1.1 : Garantir la perméabilité écologique des espaces urbains et artificialisés**

En référence à l'orientation 89 du SCOT du Pays de Saint-Omer, la présente action vise à garantir la perméabilité écologique des espaces urbains et artificialisés (espaces publics, quartiers d'habitat, zones d'activités et commerciales, abords des infrastructures de transport). Pour faire de ces espaces des supports favorables à la biodiversité, les actions à entreprendre relèvent tant de l'aménagement que de la gestion. Elles portent sur tout le territoire via un accompagnement général, sur des secteurs plus spécifiques, dits de « reconquête », ainsi que sur les infrastructures de transport, d'où les trois volets suivants.

Accompagner de façon générale les projets d'aménagement et les communes

A l'appui du PLUi de la CCPL (règlement, OAP des sites de développement, cahier de recommandation), les services de la CCPL apporteront un conseil et un accompagnement auprès des porteurs de projets d'aménagements pour répondre aux enjeux de biodiversité (notamment l'adaptation des essences aux évolutions climatiques).

Les communes seront également accompagnées par la CCPL en lien avec les partenaires du PCAET, en cas de projet favorable à la biodiversité (aménagement d'un site de reconquête, reconversion d'une friche, etc.). Il s'agira notamment d'accompagner les communes pour répondre aux appels aux projets, constituer leur dossier de demande de subvention, engager des études de faisabilité, de maitrise d'œuvre, etc.

Mettre en œuvre l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Trame verte et bleue du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La protection des espaces naturels et la traduction des enjeux de continuités écologiques ont constitué un fil conducteur pour l'élaboration du PLUi de la CCPL de la phase projet à la traduction réglementaire. Ainsi, en complément du classement en zone naturelle des espaces naturels sensibles et de la protection des éléments emblématiques du paysage aux plans de zonage (au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme), une OAP thématique relative à la Trame verte et bleue a été réalisée en partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, permettant de décliner de façon opérationnelle et opposable la Trame verte et bleue du Pays de Saint-Omer à l'échelle de l'intercommunalité. L'objectif de cette OAP thématique est d'agir sur des « zones de reconquête » écologique présentant un conflit entre zone urbanisée et corridor écologique. Ainsi, l'OAP comprend différentes mesures adaptées à chaque site et favorables pour la faune et la flore locale (création de mares, protection de haies, clôtures perméables…).

Afin de déterminer ces mesures, les équipes du PNR ont au préalable réalisé un diagnostic de terrain sur les communes concernées, puis ont mené des entretiens avec elles afin de les définir conjointement.

Par ailleurs, ce travail a permis la tenue d'ateliers de sensibilisation avec les habitants lors de la 3ème phase de concertation sur le PLUI menée en janvier 2017.

Pour chaque zone de conflit identifiée, l'Orientation d'Aménagement se décompose en deux parties :

- Une première partie, reprenant une carte générale de la commune, la description des orientations et des illustrations des mesures associées ;
- Une deuxième partie, indiquant de manière zoomée, les zones de reconquête avec un descriptif des éléments à créer, préserver et améliorer.

L'ensemble des éléments de cette OAP a une incidence positive sur la lutte contre la fragmentation des continuités écologiques, ainsi que sur la biodiversité ordinaire et le cadre de vie.

Au total, 35 sites d'OAP sont identifiés sur 13 communes différentes. Les secteurs de reconquête écologiques sont également identifiés sur les plans de zonage par l'indice « co » et génèrent un règlement adapté (perméabilité des clôtures, taux d'imperméabilisation de 30% maximum).

Au même titre que les OAP portant sur des zones d'urbanisation future, ces OAP TVB sont opposables, en terme de compatibilité, aux autorisations d'urbanisme. Par ailleurs, elles constituent des outils de sensibilisation et de conseil auprès des habitants des zones de reconquête identifiées.

Après approbation du PLUi, l'enjeu sera d'assurer la mise en œuvre de ces OAP, tant par l'application des mesures prescriptives que par le conseil auprès des habitants et des communes pour que les recommandations soient suivies des faits.

Accompagner les gestionnaires d'espaces verts urbains dans leurs projets en faveur de la biodiversité

La gestion des espaces verts et des jardins par les communes ou les particuliers nécessitent une sensibilisation et un accompagnement renforcé pour ancrer les pratiques de « gestion différenciée[2] ».

Il s'agit également d'un enjeu pour les zones d'activités du territoire, où la pelouse ne répond ni aux enjeux d'insertion paysagère ni aux enjeux de biodiversité.

Accompagner les gestionnaires d'infrastructures dans leurs projets en faveur de la biodiversité

Les différents gestionnaires d'infrastructures œuvrant sur le Pays ont pratiquement tous mis en œuvre des pratiques de gestion ayant pour but de favoriser au global la biodiversité. Néanmoins, sur certains secteurs, il peut être intéressant de modifier de façon différentielle cette gestion pour l'adapter aux spécificités locales milieu spécifique), et plus globalement des actions de restauration de la biodiversité sur certains délaissés peuvent être entrepris (gestion conservatoire).

Pour mettre en œuvre cette action, il convient de concerter les différents gestionnaires et de préciser où adapter les pratiques de gestion des délaissés, accotements etc. Cette concertation pourra se faire avec l'appui du PNR Caps et Marais d'Opale et / ou du Conservatoire des Espaces Naturels.

Il convient enfin d'inventorier les points de road kill afin d'aménager les ouvrages de franchissement, potentiels supports de passage à faune.

- **Sous-action 1.2 : Promouvoir la lutte contre la pollution lumineuse**

Dans le prolongement de l'action précédente, la lutte contre la pollution lumineuse constitue un objectif essentiel pour garantir la fonctionnalité des corridors écologiques.

En effet, pour la majorité des espèces sauvages, la pollution lumineuse est une cause supplémentaire de mortalité. Selon les espèces ou même selon l'âge au sein d'une même espèce, la lumière a un effet

[2] Mode de gestion plus respectueux de l'environnement, écologique, en alternative à la gestion horticole intensive et qui s'adapte à l'usage des lieux.

attractif ou répulsif. La longueur d'onde des sources lumineuses est importante : les ampoules qui émettent des rayons ultraviolets sont très nocives car elles attirent et détruisent notamment de nombreux insectes. Les lumières bleues et blanches sont celles qui perturbent le plus la faune. L'horloge biologique de nombreux êtres vivants est liée à la production de mélatonine, une hormone produite par le cerveau lors des phases d'obscurité. Une déficience en mélatonine a des conséquences pathologiques : perturbation du sommeil, de la reproduction… La pollution lumineuse modifie ainsi les rythmes biologiques. La pollution lumineuse est une cause de mortalité supplémentaire dans un milieu déjà perturbé par ailleurs. Elle induit une destruction massive d'insectes attirés par des éclairages avec des effets induits sur la diminution des ressources alimentaires des insectivores et la régression des pollinisateurs. Elle a également un impact sur la migration nocturne des oiseaux. La pollution lumineuse constitue une rupture de corridor écologique pour les espèces lucifuges (qui fuient la lumière) et impacte des espèces menacées comme certaines chauves-souris (les plus rares en particulier, les espèces aujourd'hui communes supportant une pollution lumineuse modérée).

L'objectif est donc la réduction de l'éclairage public, source majeure de pollution lumineuse, impactant particulièrement les corridors écologiques. Sur la CCPL, la pollution lumineuse concerne principalement Lumbres et la vallée de l'Aa.

Cette réduction de l'éclairage public peut se concrétiser au travers du partenariat des collectivités avec la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais afin de les doter d'outils d'inventaires et de consommation énergétique. Un partenariat est engagé avec le Parc naturel régional afin de mieux prendre en compte la biodiversité dans les choix d'amélioration et de gestion de l'éclairage public et d'orienter le territoire vers l'élaboration de trames noires.

La FDE a mis en œuvre une stratégie d'évaluation du patrimoine et d'optimisation des tarifs. Elle aide les collectivités à trouver des solutions de remplacement à une dépense excessive de l'énergie.

Des conventions peuvent notamment être mises en place entre la FDE du Pas de Calais et la CCPL.

A ce jour, la CCPL compte six communes, Alquines, Bayenghem-les-Seninghem, Cléty, Dohem, Quelmes et Wismes, disposant du label « Villes et villages étoilés », témoignant de leur action favorable pour la lutte contre la pollution lumineuse. Un partenariat avec l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) permettrait d'accroître la sensibilisation sur le territoire et d'engager ainsi plus de communes dans la labellisation. L'animation du label sur le territoire a été portée par le Parc naturel régional et sera reconduite en 2021.

Au-delà de la simple amélioration de l'éclairage public existant sur chaque commune, il s'agit de penser tous les projets d'aménagements avec des dispositifs d'éclairage ayant les impacts les plus faibles possible sur la faune. Ainsi, en lien avec la mise en œuvre du PLUi qui contient déjà un point de vigilance sur cette question, l'accompagnement de la CCPL auprès des porteurs de projet trouvera ici une utilité supplémentaire.

- **Sous-action 1.3 : Préserver les cœurs de biodiversité par une gestion adaptée et la mise en place d'une stratégie foncière**

Si l'essentiel des cœurs de biodiversité du territoire est protégé (RNN, sites Natura 2000, zonage et règlement des documents d'urbanismes, …), force est de constater des cas de gestion inadaptée ou d'absence de gestion menaçant la pérennité du cœur de biodiversité. La déprise agricole est ici une menace particulièrement forte (lien avec l'axe « agriculture durable » du présent PCAET).

Deux milieux ressortent comme étant prioritaires : les milieux humides et les pelouses et landes sans Plan de gestion actuel. Les pelouses et landes sont parmi les milieux les moins représentés du territoire et les plus sensibles à l'arrêt de l'entretien.

Pour répondre à cet enjeu il s'agit de mettre en place une stratégie foncière par :

- Une veille foncière sur la mutabilité et la gestion des espaces en cœur de biodiversité,
- La sensibilisation de propriétaires en cas de dysfonctionnements en terme d'entretien pour contractualiser des mesures de gestion et/ou de restauration,
- La protection foncière des espaces les plus sensibles/en danger (mutation forte, risque d'évolution du cœur de biodiversité) en s'appuyant sur les dispositifs existants notamment auprès de l'Etablissement Public Foncier, du Conservatoire des Espaces Naturels, du Département.

Dans ce cadre, la CCPL, le Conservatoire des Espaces Naturels et le PNRCMO ont signé une convention de partenariat pour la protection des pelouses et landes.

- **Sous-action 1.4 : Poursuivre les actions de préservation et de restauration des zones humides**

En complément des actions réalisées par les syndicats d'aménagement et de gestion des eaux pour la restauration de la continuité piscicole dans les cours d'eau et des mesures de protection foncière précitées, des actions sont entreprises sur le territoire pour la préservation et la restauration des zones humides, celles-ci sont à poursuivre et à amplifier.

Le PLUi de la CCPL a ainsi classé en zone naturelle les zones humides identifiées dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en vue de leur protection.

Plus spécifiquement, un des enjeux principaux porte sur la pérennité des prairies humides alluviales, d'un grand intérêt écologique mais menacées par la déprise agricole, le changement de vocation agricole, la conversion en peupleraie…

Pour répondre à cet enjeu, en lien fort avec l'axe « agriculture durable » du PCAET, les outils existants sont à mobiliser et de nouveaux sont à développer. Ainsi, il s'agit d'apporter un appui technique sur la gestion des prairies humides de fonds de vallée (restauration et/ou conservation) mais aussi et surtout d'informer sur les dispositifs de financement existants pour assurer une exploitation des prairies en fonds de vallée. Le dispositif des Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC) 2017-2020 en place sur le Pays de Saint-Omer répond à ces objectifs, il est à ainsi à poursuivre.

Par ailleurs, les mares sont un des enjeux forts de la trame « milieux humides et aquatiques ». Elles sont nécessaires à la bonne fonctionnalité de cette trame. Si le réseau est toujours présent sur le territoire, il a souvent été réduit et tend toujours à se réduire même si leur prise en compte est grandissante. Ce réseau de mares peut être restauré pour assurer la préservation d'échanges des populations de certains groupes animaux comme les amphibiens. Il convient toutefois de s'assurer que cette restauration ne porte pas atteinte pour autant à la fonctionnalité des milieux humides dans lesquels elles s'insèrent (respect des obligations réglementaires et des intérêts écologiques : ex éviter l'effet drainant possible sur les petites zones humides comme le Marais de Lumbres). Les actions suivantes sont ainsi à poursuivre et à conforter :

- Dispositif MAEC du Pays de Saint-Omer (entretien des mares),

- Sensibilisation et appui auprès des agriculteurs pour valoriser la création de mare (dispositif PNRCMO),
- Sensibilisation et communication auprès des aménageurs pour viser une valorisation écologique des "bassins" hydrauliques artificiels et leur conférer une double vocation à la fois hydraulique et écologique.

- **Sous-action 1.5 : Améliorer la connaissance naturaliste**

L'orientation 90 du SCOT vise à « améliorer la connaissance naturaliste », tant en termes d'état de la biodiversité que d'évolution. Cet objectif se pose en particulier pour les « cœurs de biodiversité à confirmer » identifiés par la Trame Verte et Bleue du Pays de Saint-Omer. « En conséquence, il conviendra de conduire des études naturalistes sur ces sites afin d'affirmer ou non leur caractère exceptionnel et l'importance de leur rôle dans le maillage écologique. Si les études concluent à identifier un site en tant que cœur de biodiversité avéré, celui-ci sera alors protégé au même titre qu'un cœur de biodiversité avéré », notamment via la prise en compte dans le document d'urbanisme.

Afin de répondre à cet objectif sur les cœurs de biodiversité à confirmer et de façon large sur le territoire, plusieurs étapes sont à conduire par la CCPL :

⇨ Réunir les acteurs naturalistes

L'objectif est de préciser les objectifs de connaissance naturaliste par sous-trames écologiques ainsi que les milieux cibles à prospecter en priorité dans un délai de cinq ans. Les priorités d'interventions seront identifiées (ex : pelouses au Sud du territoire, talus calcicoles appuyant la sous-trame "pelouses"...). Il s'agit donc de mettre autour de la table les organismes naturalistes et de préciser les objectifs en fonction des acteurs.

⇨ Développer les Inventaires de la Biodiversité Communale / Atlas de la Biodiversité Communal

Il s'agit de hiérarchiser les zones et communes prioritaires où les connaissances naturalistes sont manquantes. Une fois identifiée, il s'agit d'inciter les communes à réaliser ces inventaires. Ils peuvent notamment être conduits de manière participative. Ces inventaires communaux doivent pouvoir amener à préciser les trames écologiques locales (échanges écologiques à une échelle plus fine).

⇨ Assurer une information ascendante et descendante entre le RAIN et le Pays (a minima 1 fois / an)

La transmission d'informations entre le Réseau des Acteurs de l'Information Naturalistes de la Région et la CCPL doit être ascendante et descendante. La CCPL doit ainsi faire remonter les données naturalistes récoltées dans le cadre des actions qu'elle anime. D'autre part, la CCPL doit également recevoir les données du RAIN qui lui permettent d'affiner la connaissance du territoire.

⇨ Inventorier les points de Road Kill

Enfin, toujours dans l'optique d'affiner les trames écologiques locales, les points de Road Kill doivent être recensés et inventoriés. Il s'agit d'identifier précisément des corridors de déplacement d'espèces qui se trouveraient menacés par les infrastructures de transport. Des actions correctives pourraient être par la suite envisagées en lien avec les gestionnaires d'infrastructures (cf. action 1.4).

⇨ Promouvoir les essences locales qui seront adaptées aux conditions climatiques futures

- **Sous-action 1.6 : Soutenir la réalisation de Règlements boisement**

Tel que pointé dans le SCOT du Pays de Saint-Omer et dans le PADD du PLUi de la CCPL, la réglementation du boisement sur te territoire revêt une importance essentielle pour assurer la préservation du foncier agricole et la fonctionnalité de certains milieux menacés par l'enfrichement. Or, seul le Règlement boisement, placé sous la compétence du Département après saisine communale, peut régir les boisements (interdiction, autorisation, autorisation sous conditions).

Le Règlement boisement comprend la réalisation d'une étude d'impact. La Chambre d'agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) sont associés à la réflexion.

Le Règlement boisement va jusqu'à permettre la lutte contre l'enfrichement : dans les zones où des plantations et semis d'essences forestières ou la reconstitution après coupe rase sont interdits ou réglementés, le Conseil départemental peut imposer aux propriétaires de terrains qui ne font pas l'objet d'une occupation agricole ou pastorale et dont l'enfrichement ou le boisement spontané risquent de porter atteinte à la sécurité de constructions ou de voiries ouvertes à la circulation publique, au maintien de fonds agricoles voisins ou à la préservation de milieux naturels ou paysages remarquables, de procéder à leur débroussaillement et de les maintenir en état débroussaillé. Lorsque le propriétaire ne procède pas à ce débroussaillement, celui-ci peut être exécuté par les collectivités territoriales.

La CCPL accompagnera les communes qui le souhaitent dans la démarche d'élaboration d'un Règlement boisement.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	*
Préservation de l'environnement	***
Economiques	*
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique
- ⇨ Renforcer le stockage de carbone sur le territoire

Pilote de la stratégie TVB :

CCPL

Partenaires :

PNRCMO, Conservatoire des espaces naturels, SMAGEAA, SYMVAHEM, Département, EDEN 62, Région, Agence de l'eau Artois-Picardie, AUD, EPF, Chambre d'agriculture, Fédération de pêche et de chasse, communes, Gestionnaires d'infrastructures (DIR, SANEF, VNF, RFF, Département), Fédération

Départementale de l'Energie, associations environnementales et d'usagers, acteurs naturalistes, habitants

Conditions de mise en œuvre :

Moyens humains : Equipe CCPL.

Cofinancements possibles : dépendent des partenaires précités, des milieux concernés et du type d'opération.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 1.1 :

- ⇨ Nombre de projets (privés et publics) d'aménagements accompagnés
- ⇨ Nombre d'actions engagées pour répondre aux OAP TVB
- ⇨ Gestionnaires d'infrastructures : nombre de réunions de concertation ; Nombre de points de road kill identifié ; Nombre de modification de gestion locale

Action 1.2 :

- ⇨ Nombre de communes ayant réalisées un audit d'éclairage public ;
- ⇨ Nombre de communes ayant le label « villes et villages étoilés »
- ⇨ Nombre de projet d'aménagement vertueux en matière d'éclairage

Action 1.3 :

- ⇨ Surface de terrains acquis ou contractualisés

Action 1.4 :

- ⇨ Surface de prairies humides "pérennisées" par un des dispositifs mis en place
- ⇨ Nombre de mares créées
- ⇨ Nombre de bassins créés avec une "vraie" plus-value écologique (pente douce, fonds naturels, qualité d'eau suffisante…)

Action 1.5 :

- ⇨ Nombre de zones d'inventaires à prospecter identifiées ;
- ⇨ Nombre de communes engagées dans un inventaire de biodiversité communale ;
- ⇨ Nombre de point de Road Kill identifié.

Action 1.6 :

- ⇨ Nombre de communes sollicitant un Règlement boisement
- ⇨ Nombre de Règlement boisement élaboré

AXE	**UN TERRITOIRE ANTICIPANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
Objectif	**Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels**
Fiche action N°5.2	**Poursuivre les actions de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement**

Contexte et enjeux :

Recouverte à plus de 75% de surfaces agricoles, la CCPL est particulièrement vulnérable aux phénomènes d'érosion des sols et de diminution de la matière organique.

Par ailleurs, même si la CCPL est surtout concernée par le phénomène d'inondation par débordement des cours d'eau, des ruissellements importants peuvent survenir et générer des inondations localisées non négligeables (pentes et sols limoneux).

Face à ces situations qui renforcées par les effets attendus du changement climatique, la CCPL doit répondre aux enjeux suivants :

- Lutte contre l'érosion des sols et préservation de la qualité des sols agricole (ce second enjeu est traité via l'axe « agriculture durable »)
- Lutte contre les ruissellements des eaux de surface.

Ces enjeux sont fortement liés à celui de la préservation de la qualité de la ressource en eau.

Description de l'action :

Deux volets principaux sont à mettre en œuvre :

- Mise en œuvre des programmes de lutte contre l'érosion des sols

Pour lutter contre le ruissellement en milieu agricole ainsi que contre le phénomène d'érosion des sols, plusieurs programmes d'hydraulique douce sont engagés sur le territoire, en lien avec les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Audomarois et du Delta de la Hem[3]. Ces programmes visent à implanter des aménagements paysagers (fascines, haies, bandes enherbées) qui permettent de réduire la fréquence et l'intensité des inondations et des coulées de boue en tête de bassin versant, de limiter l'érosion des sols. De plus, ces linéaires confortent et recréent un maillage bocager permettant ainsi l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. Ces programmes sont menés de manière cohérente, d'amont à l'aval, à l'échelle des sous bassins versants en s'appuyant sur le volontariat des exploitants agricoles qui acceptent, après concertation, la mise en place d'ouvrages sur leurs parcelles.

[3] La commune de Dohem fait partie du SAGE et du PAPI de la Lys ; cette commune n'est pas concernée par un programme de lutte contre l'érosion des sols.

Sur le bassin versant de l'Aa, le programme, portée par le SMAGEAa, les travaux sont engagés depuis fin 2018, suite à l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général du 09 février 2018. A ce jour sont réalisés : 74 fascines pour 1 566 mètres // 20 haies pour 2 215 mètres // Coûts : 69 941,80 €.

Il reste à faire : 74 fascines pour 1 447 mètres // 27 haies pour 3 875 mètres // Coûts estimatifs : 86 473,00 €.

Sur le bassin versant de la Hem, des programmes de travaux, portés par le SYMVAHEM, ont été menés dès 2013. Un programme d'entretien et de restauration est mené depuis 2018 et jusque 2020. Un programme agroécologie 2019 – 2021 est en cours.

La présente fiche-action prévoit la poursuite et finalisation de ces programmes prévus sur le territoire. Une vigilance particulière sera portée sur l'entretien des aménagements réalisés afin d'en assurer la pérennité.

Remarque : le PLUi de la CCPL approuvé le 30/09/2019 a identifié aux plans de zonage en vue de leur protection au titre du Code de l'urbanisme (article L151-23) les aménagements réalisés sur le territoire dans le cadre de ces programmes. En fonction de l'avancée des opérations, les plans de zonage devront être mis à jour.

- Mise en place de mesures de réduction du ruissellement des eaux de surface

L'imperméabilisation des sols par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings …) et certaines pratiques culturales limitent l'infiltration des précipitations et accentuent le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

En cohérence avec les orientations 91 et 95 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Omer visant respectivement à « garantir la qualité des eaux superficielles » et à « limiter le ruissellement et assurer la poursuite des actions de prévention », le PCAET de la CCPL prévoit la mise en place de mesures de réduction du ruissellement.

Il s'agit ainsi d'assurer la mise en œuvre du PLUi via ses dispositions réglementaires (protection des zones d'expansion de crues4, des éléments du paysage (boisements, haies, mares, fossés, talus…), règles écrites) et l'application des orientations d'aménagement et de programmation des zones de développement et du Cahier de recommandations. Il s'agit ainsi non seulement d'une application réglementaire mais aussi d'un volet important de conseil auprès des pétitionnaires (cf. fiche-action 1, axe habitants sensibilisés).

Ainsi, les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales seront encouragées si la nature du sol le permet (récupération, infiltration à la parcelle, noues28, chaussées drainantes…).

Les dispositifs de stockage et de réutilisation des eaux seront recommandés pour les projets regroupant plusieurs constructions réalisées par un aménageur.

Afin de limiter l'imperméabilisation, les stationnements groupés avec des revêtements perméables seront privilégiés. Les revêtements des espaces libres, des aires de jeux et de loisirs chercheront une meilleure perméabilité, lorsque la réglementation le permet, de manière à permettre l'infiltration des eaux pluviales.

[4] Zone inondable en milieu non actuellement urbanisé.

Enfin, comme le soulignent les Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux, la réalisation des zonages d'assainissement y compris pluviaux au sein de chaque commune revêt une importance majeure, qu'il conviendra de souligner et d'accompagner.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	*
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	*
Préservation de l'environnement	**
Economiques	**
Sociaux	**

L'action participe à :

⇨ Adapter le territoire au changement climatique

Pilote :

SMAGEAA, SYMVAHEM, CCPL

Partenaires :

CA, Département, communes

Conditions de mise en œuvre :

Moyens humains :

- Equipe CCPL + équipes SMAGEAa, SYMVAHEM

Cofinancements possibles :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'aménagements d'hydraulique douce réalisés
- Nombre de dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales réalisés
- Etat d'avancement des zonages d'assainissement

AXE	**UN TERRITOIRE ANTICIPANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
Objectif	**Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels**
Fiche action N°5.3	**Améliorer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**

Contexte et enjeux :

La CCPL est particulièrement sensible aux risques naturels liés aux inondations, principalement par débordement des cours d'eau et remontée de nappe sur les vallées de l'Aa et de la Hem.

La présence de ces risques pose l'enjeu global de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation du bâti, en particulier dans le contexte du changement climatique qui accentue ces phénomènes.

Description de l'action :

Cette fiche-action vise à la mise en œuvre des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondation, des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondation, de la compétence GEMAPI et de la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme.

Stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI) définies pour traduire le Plan de Gestion du Risque d'Inondation Artois-Picardie

La CCPL est concernée par trois Stratégies locales (les périmètres et communes concernées sont précisés à l'état initial de l'environnement) :

- La Stratégie locale de l'Audomarois en lien avec le Territoire à Risque important d'Inondation de Saint-Omer, dont l'arrêté préfectoral portant élaboration de la stratégie locale a été pris le 10 décembre 2014.

La SLGRI de l'Audomarois s'inscrit en continuité de la démarche PAPI engagée sur le territoire depuis 2011 qui constituera le dispositif opérationnel de la stratégie locale. Les dispositions de la SLGRI reprennent les actions affichées et actées dans le PAPI :

• Connaissance et partage de l'information

I.1 - Evaluation du programme

I.2 - Repères de crue

I.3 - Actions pédagogiques sur la notion de risque

I.4 - Observatoire des crues

I.5 - Information réglementaire sur les risques

I.6 - Analyse du vécu des inondations dans le marais audomarois

I.7 - Faisabilité d'un système d'alerte

• Aménagement durable et réduction de vulnérabilité

IV.1 -Plan de Prévention des Risques inondation du marais audomarois

IV.2 - Guide d'occupation des zones à risque du marais audomarois

IV.3 -Mise en œuvre du PPRI vallée de l'Aa

V.1 - Réduction de la vulnérabilité sur site

• Préparation à la crise et résilience

II.1 -Surveillance du ruisseau d'Acquin

II.2 - Installation d'un réseau de surveillance

III.1 - Plans Communaux de Sauvegarde

V.2 -Augmentation de la résilience dans le marais audomarois

• Maitrise des écoulements

VI.1 -Programme de mobilisation du champ d'expansion des crues

VI.2.1 -Travaux pour les quartiers hautement vulnérables – Blendecques

VI.2.4. -Travaux pour les quartiers hautement vulnérables – Bourthes

VI.2.5. -Travaux pour les quartiers hautement vulnérables - Wicquinghem

VI.3.1 -Ralentissement des ruissellements de tête de bassin-versant de l'Aa

VI.4 -Maitrise des ruissellements sur les bassins versants agricoles

VI.5 - Ouvrages de rétention existants

VII.1 - Etudes de danger

VII.2 -Travaux de rénovation digues

VII.3 - Ouvrages de protection hydraulique – Blendecques

A noter : en vue du PAPI 2, un PAPI d'intention pour la période 2020-2023 est en cours d'élaboration.

- La Stratégie locale du Delta de l'Aa en lien avec les Territoires à Risque important d'Inondation de Calais et Dunkerque, dont l'arrêté préfectoral portant élaboration de la stratégie locale a été pris le 10 décembre 2014.

La SLGRI reprend la stratégie du PAPI dans sa globalité. Au travers des axes suivants :

Axe 1 - Connaissance du risque et conscience du risque

Axe 2 - Surveillance et prévision des crues

Axe 3 - Alerte et gestion de crise

Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 - Ralentir/stabiliser les écoulements

Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydraulique

- Pour la commune de Dohem :la stratégie locale de la Lys en lien avec le Territoire à Risque Important diInondation de Béthune-Armentières, dont l'arrêté préfectoral portant élaboration de la stratégie locale a été pris le 10 décembre 2014.

L'élaboration du PAPI 3 complet du bassin versant de la Lys s'est fait de façon conjointe avec l'élaboration de la SLGRI de la Lys qui a été approuvée en décembre 2016.

Les objectifs principaux de la SLGRI de la Lys identifiés par le PGRI Artois Picardie sont :

1. « Poursuivre les actions de maîtrise de l'aléa afin de protéger les zones urbanisées contre les crues fréquentes, de préservation et restauration des champs d'expansion de crues dans la plaine, de rétention de l'eau en amont (notamment mobilisation des zones humides pour le stockage) ;

2. Poursuivre le travail en cours pour couvrir l'ensemble du bassin en Plans de Restauration et d'Entretien des cours d'eau ;

3. Élaborer le PAPI 3 de manière à poursuivre les actions de maitrise de l'aléa et à mettre en œuvre les priorités identifiées sur les autres axes du PAPI ;

4. Finaliser les PPRi prescrits et envisager l'élaboration de PPRi sur les communes à risques pour lesquelles aucun PPRi n'est prescrit à ce jour ».

Pour y répondre, 7 axes d'interventions ont été déterminés :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (11 dispositions)
- Surveillance et prévision des crues et des inondations (4 dispositions)
- Alerte et gestion de crise (6 dispositions)
- Prise en compte du risque dans l'urbanisme (5 dispositions)
- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (3 dispositions)
- Ralentissement des écoulements (6 dispositions)
- Gestion des ouvrages existants (3 dispositions)

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), qui concrétisent les stratégies précitées

La CCPL est concernée par trois PAPI (les périmètres sont précisés à l'état initial de l'environnement) :

- Le PAPI de l'Audomarois :

Labellisation en décembre 2011 puis révision à mi-parcours en 2015. Le PAPI porte aujourd'hui sur la période 2012-2019, et son budget est de 24 millions d'euros hors taxe. Il comporte 18 fiches-actions reprises pour la présentation précédente de la SLGRI de l'Audomarois.

En vue du PAPI 2, un PAPI d'intention est en cours d'élaboration pour la période 2020-2023.

- Le PAPI du Delta de l'Aa :

Le « PAPI d'intention du Delta de l'Aa » a été labellisé le 27 mars 2013. Ce projet, dont la période d'action s'étend de 2013 à 2015, contient 5 fiches actions devant permettre de réaliser des études et de mener une concertation pour aboutir à un programme d'actions de lutte contre les inondations. Labellisation en PAPI complet en 2016. Le PAPI couvre donc en totalité la durée de la mise en œuvre de la stratégie locale sur le Delta de 'Aa.

- Le PAPI de la Lys :

Deux PAPI ont été mis en œuvre : PAPI Lys 1 (2003-2006) et PAPI Lys 2 (2007-2013). Ces démarches s'articulaient notamment autour d'un objectif phare de réduction de l'aléa en zone urbanisée pour des crues fréquentes (période de retour 20 ans).

Le 18 décembre 2017 la convention cadre du 3ème PAPI du bassin versant de la Lys a été signée. L'élaboration de ce PAPI 3 d'intention s'est faite de manière conjointe avec l'élaboration de la SLGRI (voir point précédent). Les axes du PAPI 3 sont repris dans la description précédente concernant la SLGRI de la Lys.

La mise en œuvre de la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI)

La compétence instituée par la Loi MAPTAM (loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - articles 56 à 59) est confiée obligatoirement au bloc communal (communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre), également compétent en matière d'aménagement des territoires. Il est prévu un transfert automatique de cette compétence des communes vers les EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

Cette compétence comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique ;

- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'est dotée de la compétence GEMAPI en 2018.

Suivant leur niveau d'intérêt (intercommunal, local), les actions sont réparties entre l'EPCI et les Syndicats Mixtes d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire : SMAGEAa, SYMVAHEM, SYMSAGEL, sans transfert de compétence.

La prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement via l'application du PLUi et des PPRi (application réglementaire et conseil auprès des pétitionnaires).

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	*
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	*
Préservation de l'environnement	***
Economiques	**
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique

Pilotes :

SMAGEAa, PMCO, SYMSAGEL, SYMVAHEM, CCPL

Partenaires :

Etat, Département, AUD, PNRCMO, CA

Conditions de mise en œuvre :

Cf. programmes précités + agents CCPL

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Etat d'avancement des stratégies locales et PAPI : cf. indicateurs propres
- Actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI
- Suivi du PLUi

AXE	**UN TERRITOIRE ANTICIPANT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
Objectif	**Réduire la vulnérabilité de la population aux effets du changement climatique**
Fiche action N°5.4	**Intégrer le risque de vague de chaleur dans l'aménagement urbain**

Contexte et enjeux :

Le scénario intermédiaire du GIEC prévoit une augmentation de 1,8°C en 2050 et de 2,6°C en 2080 par rapport à la période 1971-2000. En Nord-Pas de Calais, les vagues de chaleur[5] auront tendance à être de plus en plus fréquentes et plus intenses. L'augmentation de la température et la fréquence accrue des épisodes de vague de chaleur favoriseront la fréquence et l'intensité des pics de pollution de l'air, et augmenteront en conséquence les risques d'aggravation des maladies respiratoires et cardiaques.

Cette perspective n'est donc pas sans conséquence sur la santé publique mais aussi sur les activités économiques et le bien-être des populations.

Dans les villes, les activités humaines et l'aménagement urbain peuvent accentuer ce phénomène. Ainsi, dans certains secteurs fortement minéralisés et imperméabilisés, les températures peuvent être nettement supérieures aux secteurs environnants. On parle d'ilot de chaleur urbain. A l'inverse, les secteurs où par exemple le végétal est fortement présent, les températures peuvent être bien inférieures. On parle d'ilot de fraicheur.

Les choix d'aménagement de l'espace urbain peuvent ainsi favoriser ou freiner l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Si la CCPL est un territoire rural comprenant des espaces de nature riches et diversifiés, elle compte également des espaces urbanisés sensibles aux vagues de chaleur, en particulier à Lumbres et le long de la vallée de l'Aa.

Description de l'action :

Intégrer l'enjeu « vague de chaleur » dans l'aménagement urbain

L'enjeu de l'adaptation du territoire au changement climatique a été intégré au PLUi de la CCPL via les dispositions réglementaires, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le cahier de recommandations architecturales et paysagères, notamment pour souligner l'importance de la place du végétal, du choix des matériaux, de l'orientation bioclimatique, etc.

A l'appui de ces documents, la CCPL aura pour tâche d'accompagner les porteurs de projets afin d'intégrer au mieux ces préoccupations.

[5] Une vague de chaleur désigne un épisode de cinq jours consécutifs où les températures moyennes sont supérieures de 5°C à la moyenne saisonnière (période 1981-2010), ainsi les vagues de chaleur peuvent avoir lieu en hiver, on parle alors de vague de douceur.

Dans le même ordre d'idée, les communes seront sensibilisées et accompagnées pour l'aménagement et la gestion de leurs espaces et équipements publics, en lien avec l'AUD notamment.

Diffuser les enseignements du projet européen Cool Towns

Depuis 2017, l'AUD et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) sont engagées dans le projet INTERREG 2 Mers « Cool Towns » qui porte sur la lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain.

La Ville de Middelburg (environ 47 000 hab.) située en Zélande aux Pays-Bas est chef de file du projet qui réunit, outre la CAPSO et l'AUD, 10 partenaires dont trois universités, cinq collectivités territoriales et 2 partenaires privés.

Le projet se compose de 6 modules de travail :

- Cartographier les îlots de chaleur : identification et analyse précise des îlots de chaleur pour approfondir la connaissance et concevoir un outil général, diffusable et transférable.
- Concevoir des outils partagés d'aide à la décision.
- Acquisition de compétences : prise de conscience auprès des décideurs, structures associatives environnementales, CAUE, habitants, CERDD (Centre Ressource du Développement Durable, partenaire associé du projet).
- Réalisation de projets pilotes d'investissement à mettre en œuvre de concert entre les partenaires du projet : travaux de végétalisation, d'aménagement d'espaces publics (couleurs, revêtements, pavages spécifiques, …), interventions sur les façades, toitures, traitement des eaux pluviales et intégration de l'eau dans l'espace public (cf. ci-après).
- Communication
- Coordination et gestion du projet.

Dans ce cadre, des projets pilotes d'investissement seront menés d'ici 2022 dans le quartier de la gare de Saint-Omer.

Ce projet sera ainsi particulièrement riche en enseignements tant d'un point de vue théorique qu'opérationnel. Les résultats de cette action seront restitués par les équipes de l'AUD au fur et à mesure de l'avancée du projet afin d'alimenter les réflexions du territoire sur la question.

Expérimenter la création d'îlot de fraicheur à Lumbres

Forte des conclusions du projet « Cool Towns », la ville de Lumbres, principale commune concernée par le phénomène d'ilot de chaleur sur la CCPL, pourra expérimenter la création d'ilot de fraicheur.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	*
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	*
Préservation de l'environnement	***
Economiques	*
Sociaux	***

L'action participe à :

⇨ Adapter le territoire au changement climatique

Étapes de mise en œuvre :

1. De façon continue : mise en œuvre du PLUi et conseil auprès des porteurs de projets et des communes
2. Réalisation du projet INTERREG Cool Towns et retour d'expériences par l'AUD auprès de la CCPL
3. Analyser le phénomène d'ilot de chaleur à Lumbres et proposer des aménagements pour y remédier au regard des conclusions du projet Cool Towns

Pilote :

AUD

Partenaires :

Ville de Lumbres, CCPL

Conditions de mise en œuvre :

Moyens humains :

- Equipes de l'AUD et de la CCPL

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de projets privés et publics accompagnés
- Avancement du projet Cool Towns
- Réalisation d'aménagements à Lumbres

UNE MOBILITE SOBRE ET EFFICACE

AXE	MOBILITE SOBRE ET EFFICACE
Objectif	**Favoriser les modes doux pour les déplacements de courte distance**
Fiche action N°6.1	**Offrir des aménagements qualitatifs en faveur des piétons et des cyclistes**

Contexte et enjeux :

La communauté de Communes du Pays de Lumbres a affirmé dans son projet de territoire l'ambition d'amplifier les actions en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace. La mobilité plus sobre est alors une mobilité qui fait la place belle aux modes actifs, en particulier pour les déplacements de proximité. Dans le cadre de la mise en œuvre de son PLUI, les élus souhaitent ainsi créer les conditions favorables au développement d'une mobilité active par l'aménagement des premiers tronçons du maillage intercommunal, le renforcement de son offre de location de vélo et la création d'une une stratégie de communication visant le changement de comportement.

Afin de répondre à ces ambitions, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a réalisé une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) visant la définition d'itinéraires doux à créer ou à valoriser. Une cartographie du maillage de liaisons douces a été défini pour favoriser les relations :

- au sein de chaque commune, via notamment la requalification de l'espace public,
- entre les secteurs résidentiels et les pôles de proximité,
- entre les hameaux et les centres de villages,
- entre Lumbres et les pôles de proximité, particulièrement en vélo.

Cette cartographie des itinéraires à valoriser ou à créer fait apparaitre notamment 7 axes cyclables intercommunaux structurants permettant de connecter les 11 bassins de vie à la ville de Lumbres. La présente fiche action a donc pour objectif d'engager la mise en œuvre de cette orientation mais également d'intégrer à ce volet aménagement le déploiement d'une offre de stationnement.

Description de l'action :

Afin d'engager la mise en œuvre de cette OAP, plusieurs actions peuvent être menées parallèlement. Des études pré-opérationnelles devront être réalisées afin d'identifier les aménagements à réaliser, afin notamment de distinguer ceux relevant d'une simple signalisation à développer (bande cyclable, pictogramme, zone de circulation apaisée, jalonnement, etc.) et ceux nécessitant des travaux de voirie (roulement de chemin à refaire, stabilisation, borduration, reprise de voirie, etc.). Des études de maitrise d'œuvre seront alors par ailleurs nécessaires sur certains tronçons. Ces analyses permettront de prioriser les interventions. La CCPL devra également définir sa politique d'intervention et définir des critères de priorisation complémentaires afin de procéder à un phasage de la mise en œuvre de cette orientation, en lien avec les gestionnaires de voirie (communes et département).

Au fur et à mesure de l'ouverture d'itinéraires cyclables, un jalonnement de ces cheminements devra être travaillé afin de les valoriser. De même, les possibilités de stationnement des vélos devront être augmentées progressivement pour offrir des attaches sécurisées aux différentes destinations desservies par ces itinéraires cyclables.

Afin d'évaluer la fréquentation des aménagements, des compteurs piétons / cyclistes / cavaliers pourraient être mis en place.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	***

L'action participe à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports
- Réduire la consommation d'énergie finale
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Étapes de mise en œuvre :

- Etudes pré-opérationnelles des itinéraires définis dans l'OAP ;
- Etudes de maitrise d'œuvre sur les tronçons le nécessitant ;
- Etudes pour des recommandations d'implantation de stationnement vélos par commune ;
- Définition et mise en œuvre d'un plan de jalonnement des itinéraires ;
- Définition de la politique d'intervention de la CCPL en matière d'aménagement ;
- Mise en œuvre technique et financière ;
- Communication auprès de la population et touristes sur les aménagements disponibles ;
- Evaluation

Pilote :

CCPL

Partenaires :

État, Région, Département, AUD, ADEME, Communes.

Conditions de mise en œuvre :

Les études pré-opérationnelles des itinéraires cyclables et du stationnement vélo pourront être confiées à l'AUD dans le cadre de son programme partenarial d'activités.

Moyens financiers :

La CCPL a validé un Programme d'investissement pluriannuel de 200 000 € / an consacré à la mise en œuvre de l'OAP Mobilité Douce sur les liaisons principales dès 2019 (délibération du 19/02/2019). La CCPL a également prévu de mettre en place un fonds de concours pour les communes d'un montant de 100 000 € / an pour les liaisons principales à l'intérieur d'un bassin, en adéquation avec l'OAP. L'aide

apportée serait de 20% - plafond de 10 000 € pour une commune seule ou de 30% - plafond 20 000 € pour un projet concernant plusieurs communes (délibération du 30/09/2019).

Dans le cadre de l'élaboration de la contractualisation entre l'EPCI et le Département du Pas-de-Calais, une participation financière est attendue sur ce projet de la part du Conseil Départemental (aménagements participants à améliorer l'accessibilité cyclable des collèges, FARDA, GRMU, etc.)

Par ailleurs, dans le cadre des enjeux de redynamisation de centre-bourg, de ruralité et de mobilité, la CCPL veille aux appels à projets régionaux et nationaux pour inscrire le projet dans ces démarches.

Une première phase est actuellement menée : 2019 / 2020 - Liaison principale entre le bassin des Coteaux de l'Aa et Lumbres (Elnes, Wavrans-sur-l'Aa, Remilly-Wirquin)

- Phase 1.A : Valorisation des chemins préservés hérités de l'ancienne voie ferrée Anvin / Calais entre Elnes et Wavrans
- Phase 1.B : Aménagements pour recréer le lien à l'arrière de la SICAL entre Lumbres et Elnes
- Phase 1.C : Acquisition foncière progressive par les communes concernant un tronçon entre Remilly et Wavrans

Deux candidatures à des appels à projets nationaux (AAP) ont été déposées en 2019 pour cet axe :

- L'AAP « Vélos et Territoires » dont la candidature de la CCPL a été retenue en juin 2019 permet de financer l'étude de maitrise d'œuvre opérationnelle avec EMA Paysage – mission 19 800 €, financée à 70 % par l'ADEME

- L'AAP Fonds mobilités actives « Continuités cyclables » dont la candidature de la CCPL a été retenue en septembre 2019 apportera un soutien financier sur les travaux, pré-estimés à 298 100 €, à hauteur de 40 %. Le Département prévoit également un soutien financier sur ce projet à hauteur de 40%.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet inscrit dans l'AAP Fonds mobilités actives « Continuités cyclables », un soutien financier pour des compteurs piétons/vélos/cavaliers est acté pour permettre une évaluation de l'aménagement du point de vue de la fréquentation.

Suivi :

Un suivi des aménagements réalisés sera effectué régulièrement par l'AUD :

- Relevé des distances des itinéraires aménagés ou valorisés et typologie d'aménagement,
- Relevé du nombre de stationnement vélo dans la poursuite de l'inventaire du stationnement menée pour le PLUI.

Evaluation :

- Fréquentation des aménagements

AXE	MOBILITE SOBRE ET EFFICACE
Objectif	**Favoriser les modes doux pour les déplacements de courte distance**
Fiche action N°6.2	**S'intégrer progressivement dans un système vélo efficace – volet animation / communication**

Contexte et enjeux :

La communauté de Communes du Pays de Lumbres a affirmé dans son projet de territoire l'ambition d'amplifier les actions en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace. La mobilité plus sobre est alors une mobilité qui fait la place belle aux modes actifs, en particulier pour les déplacements de proximité. Dans le cadre de la mise en œuvre de son PLUI, les élus souhaitent ainsi créer les conditions favorables au développement d'une mobilité active par l'aménagement des premiers maillons du maillage intercommunal, le renforcement de son offre de location de vélo et la création d'une une stratégie de communication visant le changement de comportement.

Afin de compléter les premiers engagements sur la réalisation d'aménagements cyclables, la CCPL souhaite réunir toutes les conditions favorables à un changement de comportement en développant des actions de sensibilisation et en développant des services vélos.

La présente fiche action est consacrée au volet animation / communication.

Description de l'action :

Volet Animation / communication

La CCPL a répondu en février 2019 à l'appel à projets « Vélos et Territoires » de l'ADEME, dont elle est lauréate depuis juin 2019. Dans ce cadre, elle a affiché sa volonté de créer une stratégie de communication visant le changement de comportement. Ainsi, la CCPL souhaite mener une stratégie d'animation dont le but principal vise à proposer l'utilisation du vélo sur une période suffisamment longue pour que la pratique s'inscrive dans une habitude du quotidien. A ce titre, deux animations seront développées :

- **Sous-action 1 - Campagne auprès des enfants sur le déplacement vers l'école**

La première vise les élèves du 1er degré en adaptant un jeu du type « Emile, le Serpent Mobile » sur une période d'environ 5 semaines.

La première vise les élèves du 1er degré en proposant un jeu stimulant les enfants (et leurs parents) à se rendre à l'école par des alternatives à la voiture, comme la marche et le vélo prioritairement mais également le covoiturage. Il s'agira de s'inspirer de la campagne « Emile, le Serpent Mobile » et du « Challenge Ecomobilité Scolaire des Hauts-de-France », calibré uniquement pour une durée d'une semaine, afin de les adapter sur une période d'environ 5 semaines (de vacances scolaires à vacances scolaires).

- **Sous-action 2 - Concours « Défi Mobilité Positive »**

La seconde vise les familles, et plus particulièrement les adultes, en proposant un accompagnement dans le changement de leurs pratiques de mobilités dans le cadre d'un concours du type Défi Mobilité Positive. La collectivité souhaite acquérir des cycles adaptés à une pratique quotidienne afin de les mettre à disposition des familles participant au défi pour permettre de tester une nouvelle pratique de mobilité. A l'issue du concours, les cycles pourront être valorisés à travers un service de location de courte, moyenne ou longue durée, en lien avec le service déjà mis en place auprès des touristes. Il pourra également être envisagé de les offrir en récompense aux familles remportant le concours (avec ou sans participation financière).

Ces animations devront s'inscrire dans une stratégie globale d'animation visant à activer un des 4 leviers en faveur du changement de comportement : la formation, le jeu, l'effet de groupe et devenir un citoyen-ambassadeur. L'ambition de la CCPL est de développer au moins une animation par an activant l'un de ces leviers. Les deux animations proposées ci-dessus visent notamment les trois derniers leviers. Sur le sujet de la formation, une troisième action est à développer :

- **Sous-action 3 - Programme « Savoir rouler à vélo »**

Il s'agit d'accompagner la déclinaison locale du programme interministériel (Sports, Éducation nationale, ministre de l'Intérieur et ministre des Transports) nommé « Savoir rouler à vélo ». Lancé en avril 2019 dans le cadre du Plan Vélo national, il vise à développer une culture vélo à travers une utilisation de ce dernier auprès d'un public jeune de 6 à 11 ans. Son objectif principal est que chaque nouvel entrant au collège soit en capacité de se déplacer de son domicile jusqu'au collège en totale autonomie. Le programme est donc à destination des enfants scolarisés à l'école primaire et en priorité aux élèves de CM2 qui seront les premiers à effectuer la transition vers le collège. Il est constitué de 3 étapes ou blocs thématiques (pour un volume horaire total de 10 heures) :

1. « Savoir pédaler » : les élèves vont aborder les fondamentaux à savoir réussir à pédaler, à tourner ou encore à freiner. En bref, il s'agit de savoir maitriser son vélo sans prendre en compte de facteurs extérieurs (circulation, Code de la route).

2. « Savoir circuler » : ce bloc va traiter principalement de la mobilité à vélo. Apprendre aux enfants à rouler en groupe, à communiquer (oralement et gestuellement) afin de faire connaître ses intentions de circulation ou encore de découvrir les panneaux du Code de la route afin d'y être familiarisé.

3. « Savoir rouler à vélo » : dernière étape avant la remise de l'attestation. Elle consiste à appliquer les connaissances et pratiques inculquées au cours des deux blocs précédents en conditions réelles. Les élèves vont donc circuler au sein d'un quartier ou d'une ville afin d'appliquer les enseignements reçus.

Afin d'assurer un large déploiement sur le territoire, la CCPL apportera des solutions aux deux freins généralement identifiés : l'encadrement, notamment sur la sortie en dehors de l'établissement scolaire, et l'équipement (flotte de vélos enfants, matériels de sécurité, etc.). Un partenariat avec des associations de cyclistes pourra dans ce cadre être étudié.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	***

L'action participe à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports
- Réduire la consommation d'énergie finale
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Étapes de mise en œuvre :

1. Définir les contours de la mise en place des différentes animations

Les sous-actions 1 et 3 nécessiteront une concertation des équipes enseignantes et responsables d'établissement pour s'approprier collectivement les enjeux et définir les besoins.

La sous-action 1 nécessite un benchmark d'actions similaires en matières de défi auprès des familles afin de concevoir les étapes de l'animation

2. Concevoir et acquérir les supports nécessaires aux animations

La sous-action 1 nécessitera la conception et la réalisation des supports du jeu. La sous-action 2 impliquera la création de quelques supports de suivi tels que des carnets de bord, alors que la sous-action 3 valorisera des supports existants (ex : kit de permis vélos, de sécurité routière).

Les sous-actions 2 et 3 nécessiteront de l'acquisition de matériels tels que des vélos enfants et adultes.

3. Lancer la communication autour des animations

La réussite de ces actions passera notamment par une forte communication, pour mobiliser les écoles et les familles, les motiver (événementiel, récompenses), et valoriser les résultats (témoignages vidéos)

4. Effectuer l'animation

A titre indicatif, l'objectif affiché dans l'appel à projets « Vélos et Territoires » de l'ADEME est la réalisation d'une animation sur le déplacement vers l'école et d'un premier concours Défi Mobilité Positive pour le printemps 2020.

5. Evaluer

Afin de suivre les effets de ces animations, il est envisagé de suivre les indicateurs suivants :

- Suivi du nombre d'élèves ayant participé au jeu et enquête 6 ou 12 mois après des pratiques changées (attention à bien identifier les élèves ayant participé pour l'évaluation)
- Nombre de familles engagées dans le défi et évaluation des pratiques changées 6 mois après
- Réalisation d'au moins un évènementiel par an mettant en avant le vélo et indicateur sur le nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de déplacement et un nombre de kilomètre parcourus à vélo par les familles du défi et par les élèves sur le jeu vers l'école

Il est proposé par ailleurs de pouvoir évaluer un report modal vélo/marche auprès des participants ou groupes de participants (famille ou classe) des animations. L'objectif sera pour ce groupe de réduire de 10% la part de la voiture et/ou de doubler la part du vélo dans leurs déplacements tous motifs confondus.

Pilote :

CCPL

Partenaires :

État, Région, Département, AUD, ADEME, Education Nationale, Communes, Associations cyclistes, Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, CREM.

Conditions de mise en œuvre :

La CCPL est accompagnée par l'AUD dans les différentes étapes de ce projet.

Dans le cadre de l'appel à projets « Vélos et Territoires », la CCPL bénéficiera d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME sur le jeu pour les élèves et sur le Défi Familles à Mobilité Positive. Le budget prévisionnel comprend un poste à mi-temps, les supports d'animation et de communication dont le jeu dans les écoles, l'acquisition et l'entretien d'une flotte de VAE pour mise à disposition des familles dans le cadre du défi. Le taux d'aide maximal sera de 70%.

Plan de financement prévisionnel :

- Coût total du projet sur trois ans : 201 500 €
- Recettes :
    - ADEME : 141 500 € (70%)
    - Conseil Départemental : 6 500 € (4% soit 10% hors chargé de mission)
    - CCPL (sur trois ans) : 53 500 € (26%)

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Réalisation d'au moins un évènementiel par an mettant en avant le vélo et indicateur sur le nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de déplacement et un nombre de kilomètre parcourus à vélo par les familles du défi et par les élèves sur le jeu vers l'école

Evaluation :

- Suivi du nombre d'élèves ayant participé au jeu et enquête 6 ou 12 mois après des pratiques changées (attention à bien identifier les élèves ayant participé pour l'évaluation)
- Nombre de familles engagées dans le défi et évaluation des pratiques changées 6 mois après

AXE	MOBILITE SOBRE ET EFFICACE
Objectif	**Favoriser les modes doux pour les déplacements de courte distance**
Fiche action N°6.3	**S'intégrer progressivement dans un système vélo efficace – volet service**

Contexte et enjeux :

La communauté de Communes du Pays de Lumbres a affirmé dans son projet de territoire l'ambition d'amplifier les actions en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace. La mobilité plus sobre est alors une mobilité qui fait la place belle aux modes actifs, en particulier pour les déplacements de proximité. Dans le cadre de la mise en œuvre de son PLUI, les élus souhaitent ainsi créer les conditions favorables au développement d'une mobilité active par l'aménagement des premiers maillons du maillage intercommunal, le renforcement de son offre de location de vélo et la création d'une une stratégie de communication visant le changement de comportement.

Afin de compléter les premiers engagements sur la réalisation d'aménagements cyclables, la CCPL souhaite réunir toutes les conditions favorables à un changement de comportement en développant des actions de sensibilisation et en développant des services vélos.

La présente fiche action est consacrée au volet service vélo.

La CCPL a actuellement une flotte de 6 VTT (dont VVT à assistance électrique et VTT enfants), d'un triporteur électrique et d'un tandem à assistance électrique. Cet équipement est mis à disposition sur la ville de Lumbres auprès des touristes dans le cadre de la stratégie en faveur des Sports de Nature (location de 2h, 4h, demi-journée et/ou journée en fonction du véhicule). La collectivité souhaite renforcée cette flotte pour s'adresser davantage aux habitants.

Description de l'action :

Cette fiche action fait le lien entre deux autres actions :

- Celle consacrée au volet animation / communication du système vélo, qui prévoit l'acquisition d'une flotte de vélo pour une mise à disposition dans le cadre du Défi Mobilité Positive ;
- Celle sur le déploiement de l'autopartage qui ambitionne à terme de faire évoluer ces stations d'autopartage en stations de mobilité avec une mise à disposition de vélos notamment.

L'objectif de cette action est d'assurer la complémentarité de ces deux actions en établissant une vision globale d'un service vélo à plusieurs entrées. Avec le Défi Mobilité Positive, la CCPL souhaite mieux connaitre les contraintes quotidiennes des habitants pour passer à une mobilité plus sobre. Le bilan des expériences des habitants à la suite de la mise à disposition de vélos à assistance électrique aidera à définir la politique du ou des services vélos à déployer : faut-il privilégier une aide à l'achat sur des vélos de ville, des vélos particuliers, sur de l'équipement ? Faut-il préférer une forme de service type libre-service adapté au territoire ou de la location courte, moyenne et longue durée ?

L'hypothèse privilégiée à ce jour est une mise à disposition de vélos auprès des habitants sous la forme de location courte à longue durée.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Étapes de mise en œuvre :

- Définir les contours de la mise en place d'une offre de location longue durée.
- Acquérir des véhicules adaptés à une pratique cyclable quotidienne et aux reliefs du territoire, ainsi que le matériel nécessaire associé pour une pratique sécurisée (ex : casques, antivols, écarteur de voiture, etc.). Le choix des vélos mis à la location devra aussi permettre aux habitants de tester de nouvelles solutions avant de passer à l'achat. Ainsi, les vélos à assistance électrique seront favorisés et des vélos particuliers type vélo-cargo, tricycle ou vélo pliant par exemple seront envisagés afin de s'adapter à différents publics (famille avec enfants, personnes âgées, etc.).
- Multiplier les lieux de location. Afin d'éviter une appropriation du service uniquement sur le centre-bourg de Lumbres, l'accès au service devra pouvoir se gérer a minima à l'échelle des bassins de vie, en s'appuyant sur les pôles de proximité notamment. La livraison à domicile du vélo dans des conditions précises et définies pourra également être étudiée.
- Développer les partenariats. Afin de développer et animer le service sur l'ensemble du territoire, des partenariats seront recherchés notamment avec les acteurs sociaux et économiques (commerces, tourismes, etc.). L'articulation avec la présence éventuelle de commerces ou associations en rapport avec le vélo sera étudiée.
- Communiquer. La création de supports de communication et leurs diffusions devront faire l'objet d'une attention particulière afin de promouvoir largement ce service.
- Animer et former. Ce volet est nécessaire pour lever les aprioris sur ce mode de déplacement, de former au fonctionnement des vélos particuliers (VAE, etc.) et d'obtenir des préconisations notamment sur les mesures de sécurité.
- Gérer et entretenir la flotte.

Pilote :

CCPL

Partenaires :

État, Région, Département, Communes, AUD, Vendeurs locaux de cycles, Office du Tourisme, ADEME, Associations cyclistes.

Conditions de mise en œuvre :

Le projet débutera par une étude visant à définir les conditions de mise en œuvre d'un service de location longue durée sur la CCPL. Pour ce faire, un retour d'expérience de plusieurs collectivités sera mené. Une enquête sur les besoins et les attentes des habitants pourraient également être envisagée. Elle sera articulée avec les conclusions du Défi Mobilité Positive. La CCPL confiera cette étude à l'AUD dans le cadre de son programme partenarial d'activités.

Moyens matériels :

- Acquisition de cycles et d'équipements de sécurité
- Local pour le stockage de matériels
- Productions de support de communication
- Espace d'accueil (mutualisé ou non avec d'autres services)
- Entretien (en régie ou externalisé)

Moyens humains :

- Identifier a minima un contact pour les renseignements

Concernant les moyens humains à affecter au service de location de vélos, il est assez difficile de se prononcer précisément. Néanmoins un ordre d'idée peut être donné grâce au service de location « Mouvélo » lancé par la CAPSO en 2018 : pour une flotte de 30 véhicules (vélos + trottinettes) les moyens humains ont été estimés à environ 1,5 Équivalent Temps Plein pour les animations, la coordination, la communication, la gestion du parc, la logistique, la recherche d'action et la mise en œuvre.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de véhicules en location

Evaluation :

- Taux d'utilisation des véhicules

AXE	MOBILITE SOBRE ET EFFICACE
Objectif	**Réduire l'usage de la voiture individuelle en favorisant la mobilité collective et collaborative**
Fiche action N°6.4	**Amplifier les actions en faveur du covoiturage**

Contexte et enjeux :

La communauté de Communes du Pays de Lumbres a affirmé dans son projet de territoire l'ambition d'amplifier les actions en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace. Pour les déplacements de courtes distances, le territoire souhaite favoriser la mobilité douce et pour les déplacements de moyennes distances : la mobilité collective et collaborative. En l'absence de compétence en matière d'autorité organisatrice de la mobilité pour le moment, le Pays de Lumbres ambitionne notamment des transports collectifs pour se rendre dans les grands centres urbains limitrophes, tels que les agglomérations de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer, et souhaite plus particulièrement une mobilité collaborative pour les déplacements internes à l'intercommunalité.

En matière de mobilité collaborative, la CCPL est équipée depuis plus d'une dizaine d'années d'une aire de covoiturage au niveau de l'échangeur de l'A26 à Setques, et expérimente l'autopartage en milieu rural sur deux communes depuis 2018.

La présente fiche action a pour objectif de développer les actions en faveur du covoiturage.

Description de l'action :

Les actions suivantes visent à développer les infrastructures et les services nécessaires au développement du covoiturage :

- **Sous-action 1 - Créer et animer une communauté « Pays de Lumbres » sur la plateforme web régionale *PASS-PASS Covoiturage***

Hauts-de-France Mobilités est un syndicat mixte qui a pour mission de coordonner l'offre de transport des Autorités Organisatrices de la Mobilité des Hauts-de-France et de favoriser l'intermodalité. Afin de compléter l'offre multimodale présente sur la région, Hauts-de-France Mobilités mène des actions favorisant le développement du covoiturage avec *passpasscovoiturage.fr*, une plate-forme de mise en relation des covoitureurs à l'échelle des Hauts-de-France, et des actions d'animation et de communication pour la promotion du covoiturage.

Le site passpasscovoiturage.fr permet la création de « communautés », permettant d'identifier l'appartenance des utilisateurs à une structure (entreprise, administration ou zone d'activités, association…). La CCPL prévoit l'ouverture d'une communauté « Pays de Lumbres » sur ce site afin d'encourager des trajets de covoiturage avec des personnes partageant les mêmes destinations ou appartenance professionnelle ou associative, au sein, à destination ou à l'origine du territoire.

Cet outil mutualisé permet :

- La création de la communauté sur la plateforme

- Un accès back office pour animer la communauté et suivre les statistiques
- La mise à disposition des outils de communication au format numérique (affiche, dépliant, bannière, etc.)

Une fois la communauté créée, la CCPL s'engage à promouvoir et à animer localement cet outil pour inciter les usagers potentiels à l'utiliser. Quelques exemples envisagés :

- Promouvoir la communauté sur les supports de communications communaux et intercommunaux : réseaux sociaux, journaux, site internet, etc.
- Promouvoir la plateforme PASS-PASS auprès des principaux employeurs du territoire (courrier, flyer, …)
- Créer un réseau de « point relais info covoiturage » (commerçants volontaires, mairies, médiathèques, etc.) et former le personnel de ces points relais à assister les personnes qui souhaitent s'inscrire sur la plateforme
- Lors des événements locaux, tenir un stand sur lequel les personnes intéressées pourront directement s'inscrire à la communauté
- Tenir un stand d'information covoiturage sur les principaux pôles d'emplois (Zone d'Activités de la Porte du Littoral, etc.)

Par ailleurs, cette plateforme permet également de promouvoir le covoiturage lors de manifestations. La CCPL et les communes s'engageront ainsi à déclarer les évènements / manifestations (intercommunaux, communaux) sur la plateforme et relier le lien d'inscription sur les supports de communication afin d'y promouvoir le covoiturage.

Dans un second temps, la CCPL étudiera la possibilité d'être accompagné par Hauts-de-France Mobilité pour une expérimentation sur un volet animation.

- **<u>Sous-action 2 – Renforcer les aménagements en faveur du covoiturage</u>**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLUI, des aménagements complémentaires pourraient être envisagés à deux niveaux :

- Le covoiturage de moyenne et longue distance via des aires de stationnement aménagées. Pourraient alors être étudiés une extension de l'aire de covoiturage de Setques et de nouvelles créations aux abords de l'axe RD942 / RN42 (Escoeuilles, Lumbres, …) par exemple.
- Le covoiturage de courte ou moyenne durée via des micro-aires de covoiturages (moins de 10 places) et/ou des arrêts aménagés de montée / descente.

Des études seront menées pour déterminer précisément les emplacements et calibrer les infrastructures. Le Département du Pas-de-Calais sera associé à ces réflexions, ainsi que les communes.

- **<u>Sous-action 3 - Expérimenter un service de covoiturage de proximité ou d'autostop organisé</u>**

A l'image du service Rezo Pouce existant sur des territoires voisins (Montreuillois, 7 Vallées, etc.), la CCPL souhaiterait expérimenter un service de covoiturage dynamique et de proximité sans réservation préalable reposant sur une communauté d'utilisateurs et des arrêts identifiés.

Il s'agira donc d'étudier le dispositif adéquat (autostop « classique » avec support visuel, application numérique, etc.) et de travailler sur l'identification des arrêts adaptés. Il pourra notamment être envisagé de valoriser les arrêts de bus scolaires existants.

Avant de lancer l'expérimentation, une visite d'étude sera organisée sur un territoire équipé de ce type de service afin de bénéficier du retour d'expérience.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Étapes de mise en œuvre :

- **Sous-action 1 - Créer et animer une communauté « Pays de Lumbres » sur la plateforme web régionale *PASS-PASS Covoiturage***

  1. Créer une communauté sur la plateforme web PASS-PASS : Action à engager pour le 2nd semestre 2019 :
     - Signature de convention à prévoir avec le syndicat mixte
     - Intervention du prestataire sur la plateforme pour mise en ligne de la communauté
  2. Promouvoir la communauté auprès des habitants et des entreprises.
  3. Expérimenter de nouvelles animations avec Hauts-de-France Mobilité : à partir de 2021

- **Sous-action 2 – Renforcer les aménagements en faveur du covoiturage**
  1. Etudes d'implantation et de dimensionnement
  2. Réalisation des travaux
  3. Evaluation et suivi de la fréquentation

- **Sous-action 3 - Expérimenter un service de covoiturage de proximité ou d'autostop organisé**
  1. Benchmark

2. Visite avec les élus
3. Définition du service
4. Mise en œuvre d'une expérimentation
5. Evaluation de l'expérimentation

Pilote :

CCPL

Partenaires :

État, Région, Hauts-de-France Mobilités, Département, Communes, AUD, Employeurs

Conditions de mise en œuvre :

- **Sous-action 1 - Créer et animer une communauté « Pays de Lumbres » sur la plateforme web régionale *PASS-PASS Covoiturage***

Moyens financiers :

- Intervention du prestataire sur la plateforme pour un coût d'environ 1000 € - le syndicat Hauts-de-France Mobilités prend 20% à sa charge - reste à charge de 820 € TTC pour la CCPL
- Budget complémentaire à prévoir sur la communication et l'animation au moment du lancement de la communauté.

Moyens humains :

La création d'une communauté nécessite a minima de désigner un référent afin :

- De valider les nouvelles inscriptions de covoitureurs à Hauts-de-France Mobilités
- De vérifier l'appartenance des nouveaux inscrits à la communauté « Pays de Lumbres ».
- Vérifier, dans les plus brefs délais, à compter de leur réception, l'exactitude et le caractère complet des données à caractère personnel des usagers préalablement transmises au site

La promotion du site auprès des habitants et des entreprises et l'animation de la plateforme nécessiteront également des moyens humains (production de supports, diffusion, temps d'animation, etc.).

- **Sous-action 2 – Renforcer les aménagements en faveur du covoiturage**

Cette action débutera par des études préliminaires.

- **Sous-action 3 - Expérimenter un service de covoiturage de proximité ou d'autostop organisé**

Cette action débutera par un travail de benchmark en vue d'organiser une visite avec les élus.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre d'animations
- Nombre d'aménagements

Evaluation :

- Suivi des statistiques disponibles sur Pass-Pass covoiturage pour la Communauté du Pays de Lumbres (à préciser)
- Fréquentation des aménagements

AXE	MOBILITE SOBRE ET EFFICACE
Objectif	**Réduire l'usage de la voiture individuelle en favorisant la mobilité collective et collaborative**
Fiche action N°6.5	**Développer l'autopartage en milieu rural et évoluer vers des hubs de mobilité**

Contexte et enjeux :

La communauté de Communes du Pays de Lumbres a affirmé dans son projet de territoire l'ambition d'amplifier les actions en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace. Pour les déplacements de courtes distances, le territoire souhaite favoriser la mobilité douce et pour les déplacements de moyennes distances : la mobilité collective et collaborative. En l'absence de compétence en matière d'autorité organisatrice de la mobilité pour le moment, le Pays de Lumbres ambitionne notamment des transports collectifs pour se rendre dans les grands centres urbains limitrophes, tels que les agglomérations de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer, et souhaite plus particulièrement une mobilité collaborative pour les déplacements internes à l'intercommunalité.

En matière de mobilité collaborative, la CCPL est équipé depuis plus d'une dizaine d'années d'une aire de covoiturage au niveau de l'échangeur de l'A26 à Setques, et expérimente l'autopartage électrique en milieu rural sur deux communes depuis 2018.

La présente fiche action a pour objectif de diffuser l'expérimentation en matière d'autopartage sur l'ensemble de l'intercommunalité et d'y associer de nouveaux services.

Description de l'action :

Les actions suivantes visent à développer les infrastructures et les services nécessaires au développement du covoiturage :

Le Pays de Lumbres expérimente actuellement avec la société CLEM l'autopartage de voiture électrique disposant de 7 places sur deux communes rurales (Escoeuilles et Seninghem). L'objectif du nouveau projet est d'évaluer l'expérimentation en place, la confronter aux attentes des habitants, puis d'élargir le projet à l'échelle intercommunale par la multiplication des sites et d'en faire des stations de mobilité alliant partage de voitures électriques, de vélos électriques, mise en réseau avec des chauffeurs solidaires et création d'outils numériques. Une première étape de mise en œuvre vise la mise en place de 7 stations, comprenant les deux stations d'autopartage déjà en place.

Le projet se décompose donc en plusieurs volets :

- Volet 1 : **Déployer l'autopartage électrique** à l'échelon intercommunal sur 5 nouveaux sites (pour un total de 7 stations). Il s'agit de poursuivre l'expérimentation actuelle menée sur 2 communes (depuis juillet 2018) proposant la mise à disposition d'un véhicule électrique avec borne de recharge sur 5 sites supplémentaires. La principale évolution vis-à-vis de l'existant

consistera à proposer des véhicules d'un gabarit différent (véhicule léger) pour une diversité de l'offre.

- Volet 2 : Transformer les stations d'autopartage en **stations de mobilité avec une mise à disposition de vélos**. Sur les 7 stations (existantes et futures) disposant déjà d'une voiture électrique en autopartage, il s'agit d'apporter un service supplémentaire avec la mise à disposition de vélos à assistance électrique (ex : 2 à 3 sur les secteurs ruraux, 6 sur le bourg-centre). Ces vélos disposeront a minima d'un système de géolocalisation pour faciliter le fonctionnement et l'évaluation du dispositif.
- Volet 3 : Apporter une offre solidaire de mobilité en déployant un outil mettant en **relation des conducteurs bénévoles et des passagers en incapacité de conduire** via les véhicules en autopartage. Il s'agit d'identifier une communauté de conducteurs prêts à aider bénévolement des passagers dans l'incapacité de conduire (personnes âgées, personnes sans permis…) à partir des véhicules électriques en autopartage réservés par les demandeurs.
- Volet 4 : Déployer un **outil numérique** commun de service (permettant de rendre visible la totalité de l'offre), de gestion et d'évaluation et finalement d'aide à la décision quant à l'amélioration de l'expérimentation.

Le projet s'adresse à trois publics :

- Les habitants : il vise prioritairement les personnes qui ne sont pas ou peu motorisés, mais vise également à accompagner un changement de comportement auprès des ménages multi-motorisés pour réduire l'usage de la voiture individuelle.
- Les agents communaux : ces services servent également dans les communes à mutualiser un besoin de véhicules de services avec celui des habitants, afin d'éviter aux agents d'utiliser leur véhicule personnel.
- Les associations : soit en proposant des véhicules de plus grandes capacités pour se déplacer en groupe (7 places actuellement) soit en leur évitant d'utiliser des véhicules personnels

Cette action permet alors :

- De mutualiser un véhicule ou un vélo entre ces différents besoins et usages,
- De remplacer un déplacement en véhicule thermique par un véhicule électrique (voiture ou vélo)

Les facteurs de réussite sont une appropriation du service par l'ensemble des usagers. Pour cela, il est nécessaire de prévoir :

- De l'animation, un personnel entièrement dédié au projet et garant de sa mise en œuvre et de sa réussite est indispensable, en agissant avec et au plus près des habitants ;
- De la formation : à la fois des agents d'accueil de la commune, pour répondre aux difficultés rencontrées par les usagers et accompagner la première prise en main du service, et des usagers confrontés à des véhicules ou des deux-roues éloignés de leurs habitudes (motorisation électrique, grand véhicule, boite automatique, besoin en charge, etc.) ;
- De la communication : pour promouvoir le service et expliquer son fonctionnement.

Le projet étant encore au stade de projet, trois freins potentiels peuvent être identifiés :

- La volonté des habitants à conduire leur changement de mobilité en milieu rural
- Le sujet de l'optimisation de la tarification des services, avec un curseur à positionner de telle sorte à ce que la tarification soit incitative au lancement des services pour les faire connaître et susciter le changement, puis acceptable pour les usagers et supportable pour la collectivité pour assurer un fonctionnement durable du dispositif
- Le sujet des choix des véhicules, des VAE, peut influer sur leur usage en écho aux besoins des habitants

Pour accompagner la mise en œuvre de ce projet innovant, la création d'un comité des usagers (intégrant aussi le réseau des points d'accueil du public dans les mairies) est un maillon indispensable pour faire le bilan des services, des usages, directement avec les habitants et pour co-définir la stratégie à adopter, la question tarifaire, les besoins de faire évoluer le matériel, les services etc…

La localisation des sites sera déterminée en fonction de l'armature territoriale définie dans le PLUI (bassins de vie, pôle de proximité, etc.) et tiendra compte de différents critères (présence de logements sociaux, de services, etc.).

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Le projet vise à proposer une solution de mobilité en milieu rural (autopartage via VE, vélopartage VAE et réseau de chauffeurs solidaires) sous forme de stations de mobilité alliées à une application web et smartphone pour la gestion / réservation. Au total, ce sont 7 stations de mobilité qui seront installées à l'échelle des bassins de vie identifiés dans le projet de Territoire sur les 36 communes de la CCPL.

Par la mise à disposition de véhicules électriques, la collectivité espère voir diminuer l'usage de véhicules individuels thermiques dont l'usage est polluant et cher. Le véhicule électrique étant tout de même impactant sur sa phase de fabrication, il faut optimiser son usage pour améliorer son empreinte écologique. L'autopartage permet ainsi d'augmenter le temps d'utilisation au quotidien. De plus, en donnant l'opportunité aux habitants de tester un véhicule électrique, ce service est également un

moyen de promouvoir le véhicule électrique. En couplant ce service par un service de location de vélo, l'objectif est de mettre à disposition un panel d'alternatives pour s'adapter au besoin en fonction des distances, des publics, du motif de déplacement, etc.

D'un point de vue social, le projet offre la possibilité à des prix faibles d'accéder à un moyen de transport (une voiture, un vélo), que l'on dispose du permis de conduire ou non (cf. chauffeurs bénévoles). Il a donc vocation à éviter l'effet d'isolement de certains publics, de répondre à certains besoins nécessitant un déplacement, et de recréer du lien entre habitants. L'identification des sites a notamment été faite en tenant compte de la présence de logements sociaux, de commerçants et services locaux et de l'existence de points d'accueil du public (via les mairies notamment).

D'un point de vue économique, le projet vise à renforcer l'offre de services dans les pôles de proximité ruraux pour maintenir leur dynamisme et favoriser leur utilisation et donc les déplacements de courtes durées. La location des vélos pourra notamment s'organiser avec les acteurs économiques (commerces, prestataires touristiques) présents dans la commune.

Étapes de mise en œuvre :

Le projet débutera par une évaluation de l'expérimentation déjà en place dont les résultats serviront de fil conducteur au développement des stations de mobilité. Celle-ci reposera sur deux approches :

- Lors de la réservation des véhicules en autopartage, un certain nombre d'informations sont obtenues comme le temps de réservation ou la distance parcourue par exemple. Une méthode d'analyse va être mise en place par l'AUD, avec les informations transmises par CLEM, pour faire le bilan de la première année d'autopartage et ainsi définir les indicateurs de suivi pertinents.
- Un comité d'usagers sera par ailleurs mis en place afin d'évaluer l'impact sur les aspects de changement de comportement et l'amélioration de l'autonomie des personnes en difficulté. Ce comité d'usagers sera composé d'utilisateurs du service, mais pourra être étendu aux secrétaires de mairie impliqués, les représentants des bailleurs sociaux, les associations (mobilité, à vocation sociale, club des ainés, etc.), etc. afin de recueillir de façon régulière les avis, les remarques, les propositions d'amélioration des services mis en œuvre.

Planning prévisionnel :

2019 (semestre 2)	<u>Phase de préfiguration</u> 1ère évaluation de l'expérimentation après un an de fonctionnement sur les deux premières communes (AUD) Enquête d'usage auprès des utilisateurs du service actuel (CLEM) Identification des premiers interlocuteurs pour constituer le comité d'usagers Livrable : document restituant l'évaluation quantitative et qualitative du service dans sa définition actuelle avant sa montée en puissance. Cela pourra servir de « t0 » pour l'évaluation de la mise en place du présent projet (volet 1 à 4)
2020	<u>Phase de mise en œuvre du projet</u> Lancement du comité d'usagers Définition précise de l'organisation du service (particulièrement sur le volet vélo) Rédaction du (des) cahier(s) des charges pour le service d'autopartage, de vélo en partage et pour la plateforme de service numérique. Lancement des marchés et identification des prestataires Installations des stations et mise en service
2021/2023	<u>Phase d'évaluation / adaptation</u> Animation du dispositif auprès des habitants / usagers Gestion, exploitation des services Evaluation et ajustements en permanence des services

Pilote :

CCPL

Equipe projet : CCPL, AUD, Département du Pas-de-Calais

Partenaires :

- Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)
- Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure (AUD)
- Région Hauts de France (lien SRADETT, AOM)
- Département du Pas-de-Calais
- ADEME Hauts de France (expertise)
- CEREMA (expertise)
- DREAL (expertise) et les services de l'Etat
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- 36 Communes de la CCPL organisées en bassins de vie

- Prestataire de service sur l'outil numérique
- Commerçants et associations locales en appui des stations de mobilité
- Habitants via le comité des usagers

Conditions de mise en œuvre :

Moyens humains :

La CCPL va s'appuyer sur les compétences de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure, notamment en matière d'observation, pour évaluer le dispositif (cf. annexe D évoquée précédemment). Cette évaluation s'appuiera sur une approche factuelle à partir des données numériques obtenues lors de l'utilisation des services (fréquentation, distance, destination, etc.) et sur une approche sensible grâce au comité d'usagers et/ou des enquêtes de satisfaction et d'évaluation des services.

Afin de compléter les équipes en place, un recrutement au sein de la CCPL est envisagé pour l'animation du dispositif afin de sensibiliser, former, accompagner les habitants et ainsi dynamiser les communautés d'utilisateurs.

Le service d'autopartage et de vélo en partage nécessitera également des prestataires extérieurs.

Moyens techniques et financiers :

La première phase du projet a démontré l'intérêt de l'implication des élus communaux dans la réussite du projet. La montée en puissance de ce service implique nécessairement une gestion à l'échelle intercommunale. Il est donc prévu un pilotage par la CCPL mais de maintenir une implication des communes par la prise en charge d'une partie de l'équipement, notamment les véhicules. Le comité de suivi et le comité de pilotage permettront d'animer le projet.

La CCPL bénéficie également du partenariat et du soutien du Département du Pas de Calais sur le projet, ce partenariat étant inclus dans le contrat de développement territorial signé le 25 Juin 2019 entre les deux parties.

Par ailleurs, la CCPL positionne actuellement ce projet innovant dans plusieurs appels à projets. Ainsi, en juin 2019, elle a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de France Mobilités sur « Territoires d'Expérimentation de Nouvelles MObilités Durables – TENMOD » (réponse attendue en novembre / décembre 2019) et en août à l'appel à projets de la MSA « Mobilité et ruralité ».

Dans le cadre de l'appel à projets « TENMOD » de l'ADEME, le budget prévisionnel pour la réalisation du projet est le suivant :

- Coût prévisionnel du projet : 359 340 € sur trois ans :
    - Poste chargé d'animation sur trois ans : 107 000 €
    - Installation et paramétrage de l'outil numérique : 17 950 €
    - Investissement sur le matériel, l'installation des 7 stations de mobilité, les véhicules (5 VE et 20 VAE) : 198 420 €
    - Fonctionnement global sur trois ans : 72 970 € (en cours de diminution)

- Financement :
    - Etat / ADEME / Ministère de l'écologie : 100 000 € (28%)
    - Conseil départemental : 86 548 € (24%)
    - MSA (Appel à projet « Mobilité et ruralité » : 60 924 € (17%)
    - Communes : 8 000 € par commune soit 40 000 € (11%)
    - CCPL (sur trois ans) : 71 868 € (20%)

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- A définir selon les résultats de l'analyse proposée dans les premières étapes de mise en œuvre
- Nombre d'animations

Evaluation :

- Fréquence d'utilisation

AXE	MOBILITE SOBRE ET EFFICACE
Objectif	**Réduire l'usage de la voiture individuelle en favorisant la mobilité collective et collaborative**
Fiche action N°6.6	**Offrir une alternative à la voiture individuelle pour les trajets en direction des grandes agglomérations**

Contexte et enjeux :

La communauté de Communes du Pays de Lumbres a affirmé dans son projet de territoire l'ambition d'amplifier les actions en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace. Pour les déplacements de courtes distances, le territoire souhaite favoriser la mobilité douce et pour les déplacements de moyennes distances : la mobilité collective et collaborative. En l'absence de compétence en matière d'autorité organisatrice de la mobilité pour le moment, le Pays de Lumbres ambitionne notamment des transports collectifs pour se rendre dans les grands centres urbains limitrophes, tels que les agglomérations de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer, et souhaite plus particulièrement une mobilité collaborative pour les déplacements internes à l'intercommunalité.

La présente fiche action a pour objectif de définir une solution de mobilité collective ou collaborative vers les agglomérations de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer.

Description de l'action :

Les agglomérations de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer se situant en dehors de l'intercommunalité, cette action implique de travailler avec ces territoires voisins et la Région Hauts-de-France qui est autorité organisatrice de mobilité à ces échelles.

Les solutions qui devront être recherchées relèvent à la fois d'une amélioration de l'existant, de développer de nouveaux services et de travailler sur l'attractivité de ces alternatives pour les rendre compétitives vis-à-vis de la voiture individuelle.

Dans le cadre des démarches de concertation, plusieurs sujets devront être étudiés :

- Favoriser l'intermodalité bus / train en gare de Saint-Omer par l'articulation des horaires entre les deux modes
- Développer une meilleure coordination entre les réseaux non-urbains (région) et les réseaux urbains des agglomérations (ex : MOUVEO)
- Développer une tarification attractive et incitative des services, voire une gratuite périodique ou totale
- Profiter des liaisons vers l'agglomération de Saint-Omer pour desservir le Parc d'activités de la Porte du Littoral
- Envisager l'ouverture des bus scolaires à d'autres usagers pour une optimisation des services
- Etudier l'opportunité offerte par le réseau d'anciennes gares et de voies ferrées
- Questionner à chaque création de nouveau service s'il peut apporter une solution de mobilité vers ces destinations (autopartage, covoiturage, etc.)

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	*
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Étapes de mise en œuvre :

En 2020, dans le cadre du comité technique de suivi des politiques de Mobilité, la CCPL initiera des rencontres avec les autorités organisatrices des mobilités pour aborder les enjeux d'articulation et d'optimisation des services existants.

Pilote :

CCPL

Partenaires :

- Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure (AUD)
- Région Hauts-de-France
- Département du Pas-de-Calais
- Agglomérations voisines (CAPSO, CAB, etc.)

Conditions de mise en œuvre :

Cette action s'appuiera fortement sur le comité de suivi technique des politiques de mobilité afin de veiller pour chaque service développé de tenir compte des objectifs de liaisons avec les agglomérations voisines

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre d'alternatives proposées

Evaluation :

- Fréquentation des alternatives mises en place

AXE MOBILITE SOBRE ET EFFICACE

Objectif **Favoriser les véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre**

Fiche action N°6.7 **Développer le maillage des infrastructures nécessaires au développement des motorisations alternatives**

Contexte et enjeux :

La communauté de Communes du Pays de Lumbres a affirmé dans son projet de territoire l'ambition d'amplifier les actions en faveur d'une mobilité plus sobre en énergie, plus solidaire et plus efficace.

Depuis 2016, la CCPL soutient le développement d'une mobilité plus sobre au travers du déploiement et de la gestion d'un réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques. De plus, afin de montrer l'efficacité de ces motorisations alternatives, elle favorise l'acquisition de véhicules électriques lors du renouvellement ou le développement de sa flotte. A ce titre, ce sont des véhicules électriques qui ont été privilégiés lors de l'expérimentation de l'autopartage en milieu rural.

La présente fiche action a pour ambition de poursuivre la stratégie en faveur des véhicules électriques et de la diversifier avec le développement de l'hydrogène.

Description de l'action :

L'action se décline de la manière suivante :

- Augmenter le taux d'utilisation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques en renforçant la promotion du service
- Etudier le déploiement d'une station de production et de distribution d'hydrogène à destination des véhicules professionnels et de services (flottes de voitures et transport routier)
- Poursuivre le renouvellement de la flotte de la CCPL avec des motorisations alternatives et envisager l'acquisition d'un véhicule hydrogène mutualisé sur l'ensemble du territoire

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	***
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	***
Préservation de l'environnement	*
Economiques	***
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Étapes de mise en œuvre :

- Dès 2019

Pilote :

CCPL

Partenaires :

CAPSO

Région Hauts-de-France

Pôle Energie 2020

ENGIE / COFELY

Tissu d'entreprises et de collectivités du Territoire

Conditions de mise en œuvre :

- Moyens constants pour les études de préfiguration en cours
- Mise en œuvre selon les conditions arrêtées de façon partenariales

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de véhicules de la CCPL disposant d'une motorisation alternative
- A définir sur les aspects relatifs à l'hydrogène

Evaluation :

- Nombre de charge par infrastructure de recharge pour véhicules électriques

UN HABITAT CONFORTABLE ET ECONOME

AXE UN HABITAT CONFORTABLE ET ECONOME

Objectif Multiplier le nombre de logements rénovés

Fiche action N°7.1 Promouvoir les bonnes pratiques de rénovation de l'habitat et prévenir les ménages des risques d'arnaques

Contexte et enjeux :

La massification et la performance des rénovations des logements sont les deux conditions principales à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel.

Or on constate que tous les investissements réalisés par les particuliers pour rénover les logements ne sont pas aussi efficaces qu'ils pourraient l'être. Ainsi, certaines campagnes par exemple pour l'isolation ou la chaudière à 1€ ayant fait l'objet d'une exposition médiatique très forte au niveau national donnent parfois lieu à des arnaques (malfaçons, travaux « imposés » à certains ménages) et découragent les projets.

Il existe pourtant sur le territoire un outil de conseil gratuit, neutre et indépendant, l'Espace Info Energie, dont le rôle est d'informer et d'accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation pour en garantir l'efficacité et le bon déroulé. Il peut notamment intervenir pour conseiller les ménages lorsque des offres telles que l'isolation ou la chaudière à 1€ se présentent. Mais le conseiller info énergie n'est pas encore forcément connu de tous les habitants et le recours à ses services n'est pas automatique. En 2018, environ 100 personnes ont pris contact à Lumbres avec l'Espace Info Energie du Pays de Saint-Omer.

Afin de garantir la qualité des projets de rénovation, il est donc indispensable de mieux faire connaître les différents outils et offres d'accompagnement à disposition des habitants. La massification passera également par le déploiement d'outils permettant de mieux repérer les ménages souhaitant s'engager dans un projet de rénovation pour mieux les accompagner.

Description de l'action :

- Réaliser une campagne de prévention des arnaques et de recours aux conseils de l'Espace Info Energie : spots radio, presse locale, bulletin intercommunal et bulletins communaux
- Former un agent communal par bassin de vie à l'utilisation de la caméra thermique, qui pourrait faire un pré-diagnostic de logements sur demande. La communication au niveau communal sur cette possibilité sera essentielle.
- Organiser annuellement un concours de la maison économe pour récompenser les meilleurs projets de rénovation (prévu en 2020 à l'échelle du PNRCMO)
- Valoriser les retours d'expériences via des fiches (travaux réalisés, financement mobilisés, artisans ayant réalisés les travaux, durée des travaux, etc.) avec témoignages : projets de rénovation suivis par l'EIE et projets suivis dans le cadre de l'OPAH
- Former les particuliers pour qu'ils puissent contrôler la bonne réalisation des travaux, par exemple par l'intermédiaire de documents élaborés et distribués par l'EIE, mais aussi en

partenariat avec le lycée Bernard Chochoy pour organiser des sessions de formation à destination des habitants

- Renforcer l'information et l'accompagnement des porteurs de projet de rénovation en ciblant des zones géographiques
    - Organiser des réunions d'information au sein des villages avec l'aide de la commune : « comment réaliser des travaux de rénovation à moindre coût ? » sur le rôle de l'Espace Info Energie, les différentes aides qui existent, l'OPAH, l'auto-réhabilitation accompagnée, la commande groupée, les avantages de la rénovation globale, etc. Dans l'objectif d'identifier les personnes qui souhaitent plus d'information sur les différents dispositifs.
    - Offrir un accompagnement collectif et individuel des particuliers intéressés par un projet de rénovation dans le but d'offrir un accompagnement individuel (définition du projet, financements, etc.) et de proposer des formations (animations EIE par ex.) ou de grouper/mutualiser les projets au niveau d'un même secteur géographique (achats groupés de matériaux, groupement ou coordination des chantiers, centralisation des CEE, etc.). Cet accompagnement pourrait s'apparenter à ce qui est fait sur de nombreux territoires pour les copropriétés.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	***
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le résidentiel.

Pilote :

Espace Info Energie (EIE)

Partenaires :

CCPL, communes, PNRCMO, Citémétrie (opérateur OPAH)

Conditions de mise en œuvre :

Moyens humains :

- EIE
- 11 agents communaux (1 par bassin de vie) formés à l'utilisation de la caméra thermique et pouvant être mobilisés par les habitants pour un pré-diagnostic de leur logement (en préalable ou suite à un entretien avec l'EIE)
- PNRCMO : organisation du concours de la maison économe (échelle PNR)

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre de conseils EIE aux habitants de la CCPL
- Nombre de visites réalisées par les agents communaux formés à l'utilisation de la caméra thermique
- Nombre d'habitants formés

Evaluation :

- Indicateurs liés au concours de la maison économe (PNRCMO) : taux de participation, bilan des gains énergétiques avant / après

AXE	**UN HABITAT CONFORTABLE ET ECONOME**
Objectif	**Multiplier le nombre de logements rénovés**
Fiche action N°7.2	**Créer une aide financière locale pour les projets de rénovation énergétique performants de logement**

Contexte et enjeux :

Une aide financière à la rénovation énergétique avait été mise en place sur le périmètre intercommunal dans le cadre de la labellisation TEPCV en 2017-2018. Cette aide, ouverte à tous les ménages sans conditions de ressources à la condition que le projet de travaux soit validé avec l'Espace Info Energie, s'élevait à 10% du montant total hors taxe des travaux éligibles, dans la limite de 2000€ par dossier.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en partenariat avec l'ANAH a pris le relais de cette aide financière. Elle doit permettre l'accompagnement de 120 projets de rénovation (108 propriétaires occupants et 12 propriétaires bailleurs) dont une majorité permettront l'amélioration des performances énergétiques des logements.

Cette OPAH ne s'adressant qu'aux propriétaires occupants modestes et très modestes (sous conditions de ressources), la CCPL souhaite y ajouter une aide complémentaire à destination de l'ensemble des ménages (sans conditions de ressources).

L'objectif de cette aide sera d'encourager les projets de rénovation énergétique performants, par le biais du respect de certains critères : rénovation globale, utilisation de matériaux biosourcés, intégration au projet d'énergies renouvelables en autoconsommation… Le règlement précisera les critères à prendre en compte.

Description de l'action :

Création d'une aide financière ouverte à tous les ménages sans conditions de ressources, dont les critères seront précisés dans le règlement élaboré conjointement par la CCPL et l'EIE, en consultant les organisations d'artisans.

Les critères de l'aide devront faire en sorte de sélectionner des projets de rénovation performants : rénovations globales, utilisation de matériaux biosourcés, intégration au projet d'énergies renouvelables en autoconsommation…

Chaque projet devra obligatoirement faire l'objet d'un entretien avec l'Espace Info Energie, avant instruction.

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	**
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	*
Economiques	**
Sociaux	**

L'action participe à :

- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le résidentiel.

Étapes de mise en œuvre :

- Définition de l'aide : écriture du règlement, vote de l'enveloppe allouée par la CCPL
- Communication auprès des habitants : bulletins intercommunal et communaux, conférence de presse
- Communication auprès des professionnels du bâtiment en partenariat avec la CMA, la FFB, la CAPEB

Pilote :

Espace Info Energie – Guichet Unique de l'Habitat

Partenaires :

CCPL, AUD, CMA, FFB, CAPEB, PNRCMO

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Vote d'une enveloppe CCPL de l'ordre de 50 000€

Moyens humains :

- EIE : validation des projets, instruction technique de l'aide
- CCPL : instruction financière de l'aide

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Nombre et montants d'aides accordés (objectif indicatif : 30 dossiers / an)

Evaluation :

- Economies d'énergie projetées
- Part des travaux réalisés par des artisans locaux

AXE	**UN HABITAT CONFORTABLE ET ECONOME**
Objectif	**Développer le recours aux matériaux biosourcés dans l'habitat**
Fiche action N°7.3	**Promouvoir et faciliter l'usage de matériaux biosourcés (sensibilisation et commande groupée…) et soutenir le développement de filières locales**

Contexte et enjeux :

Les écomatériaux sont des alternatives efficaces aux matériaux isolants conventionnels comme la laine de verre. Issus de fibres végétales ou recyclées, ces matériaux présentent de nombreuses qualités qu'il convient de rappeler :

- Un bilan Carbone intéressant, contribuant à des logements moins émissifs de gaz à effet de serre ;
- Une parfaite capacité à réguler l'hygrométrie, particulièrement nécessaire dans le bâti d'avant 1948 ;
- Un déphasage efficace, particulièrement recherché pour le confort d'été ;
- La garantie d'une bonne qualité de l'air intérieure.

Depuis plusieurs années et, entre autres, via la Charte du Parc, le territoire s'est engagé dans la promotion de ces écomatériaux. Ainsi, des actions ont été développées :

- Accompagnement de chantiers en autoréhabilitation accompagnée basés sur l'utilisation de solutions écologiques ;
- Expérimentation d'une commande groupée de matériaux isolants biosourcés dans l'objectif de faire baisser les coûts de ces matériaux ;
- Élaboration de documents techniques pour porter à connaissance les qualités et exemples de mise en œuvre de ces matériaux ;
- etc.

Cette fiche doit permettre de :

- Développer le recours aux écomatériaux sous forme « usinée » ;
- Structurer des filières d'approvisionnement locale en matériaux biosourcés ;
- Identifier de nouvelles solutions pour minimiser les déchets du bâtiment en s'appuyant sur le ré-emploi.

Description de l'action :

La fiche action est structurée autour de 3 enjeux :

1. Développer le recours aux écomatériaux sous forme « usinée » ;
2. Structurer des filières d'approvisionnement locale en matériaux biosourcés ;
3. Identifier de nouvelles solutions pour minimiser les déchets du bâtiment en s'appuyant sur le ré-emploi.

1- La commande groupée animée par le Parc sur le territoire et expérimentée en 2019 sera amenée à se développer et à étoffer la liste des écomatériaux disponibles. L'expérimentation de cette commande a permis de diminuer de 30% le coût des écomatériaux par rapport aux prix publics. A ce jour, l'objectif est de permettre aux habitants, artisans et collectivités de bénéficier de tarifs avantageux et de solutions de livraison intéressantes pour faciliter le recours à ces matériaux.
   A l'avenir, il est proposé que cette action puisse se poursuivre et chaque année, de revoir le catalogue de produits disponibles.
   Il sera également étudié la possibilité d'intégrer, quand elles existeront, les filières locales d'approvisionnement en matériaux biosourcés, notamment.

2- En parallèle et, avec l'aide du CD2e et de la Chambre d'Agriculture, il est envisagé d'étudier les possibilités de développement des filières locales de matériaux biosourcés ayant un intérêt agronomique (chanvre, entre autres). Il s'agira d'être attentif à ce que le premier usage des cultures reste l'alimentation et à ne pas orienter la profession agricole vers une production agricole exclusivement centrée sur la fourniture de ces écomatériaux. A ce titre, il est souhaité l'accueil d'un stagiaire en 2019, intervenant à l'échelle du territoire du Parc.

3- Afin de réduire les matériaux de construction à la benne, il est proposé de poursuivre l'étude de faisabilité quant à l'implantation d'une matériauthèque de réemploi sur le territoire Parc avec l'aide de porteurs de projets locaux. Ce dispositif permettra également de développer un réseau d'habitants qui pourront échanger des services de restauration / écorénovation du bâti.

La commande groupée de matériaux de construction ou d'équipements est un moyen pour réduire le coût d'un chantier de rénovation. La commande groupée suppose que des communautés de consommateurs se constituent. Un acteur local, qui reste à définir peut jouer le rôle de centraliser les besoins, trouver les fournisseurs et négocier les prix, passer la commande et organiser la livraison.

Plusieurs initiatives existent déjà sur le territoire :

- La cagette : commande groupée de produits alimentaires et de consommation courante
- Plantons le décor : achat groupée de plants d'essences locales de qualité

Rôle possible des collectivités :

- Le soutien financier à la structuration du système
- La mise à disposition d'un hangar pour les livraisons
- La mise à disposition de véhicules pour le transport des matériaux depuis le lieu de la livraison

Bénéfices attendus :

Atténuation du changement climatique	**
Adaptation au changement climatique	***
Amélioration de la qualité de l'air	**
Préservation de l'environnement	**
Economiques	***
Sociaux	***

L'action participe à :

- ⇨ Développer les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires.
- ⇨ Réduire la consommation d'énergie finale.
- ⇨ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le résidentiel.
- ⇨ Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration.
- ⇨ Adapter le territoire au changement climatique.

Étapes de mise en œuvre :

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de :

- S'appuyer sur les différentes instances de concertation et d'échange pour identifier les acteurs et partenaires sur lesquels appuyer la démarche ;
- Poursuivre les efforts réalisés quant à la sensibilisation de toutes les parties prenantes (artisans, avec l'aide du Lycée de Lumbres ; habitants via les conseillers en Energie FAIRE ; collectivités via des visites de sites ; agriculteurs via des partages d'expérience et le recours à des stagiaires) ;
- Identifier des agriculteurs intéressés pour participer à ces filières sous la forme d'un appel à manifestations d'intérêts
- Développer la commande groupée de matériaux isolants biosourcés locaux / usinés, organisée par le Parc
- Réfléchir à la mise en place d'une matériauthèque de réemploi des matériaux de construction traditionnels ;
- Développer un dispositif d'échanges de services entre particuliers sur la rénovation des logements ;
- Exemplarité des collectivités : Intégrer les éco-matériaux dans les projets de rénovation de bâtiments publics et le réemploi de matériaux traditionnels de construction.

Pilote :

PNRCMO

Partenaires :

CD2E, CA, Conseillers en Energie FAIRE du territoire, Guichet Unique de l'Habitat, CEP et FDE, AUD, associations de préservation du bâti ancien (MPF62), CAUE62, associations d'insertion, CMA, CAPEB, FFB

Conditions de mise en œuvre :

Moyens matériels :

- Selon les résultats de l'étude de faisabilité matériauthèque, réfléchir à des lieux qui pourraient accueillir le service

Moyens humains :

- Parc naturel régional : mission Transition énergétique (volet réduction des consommations)

Cofinancements possibles :

Ademe – Région Hauts-de-France ;

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Evaluation :

- Nombre d'acheteurs via la commande groupée organisée par le Parc
- Part des écomatériaux et de matériaux de réemploi dans les projets de rénovation de bâtiments publics